

# CONVENTION NATIONALE DES **AVOCATS**

**28 - 31 OCTOBRE 2014**

**MONTPELLIER** - PARC DES EXPOSITIONS

FORMATION CONTINUE  
**20 HEURES  
VALIDÉES**



*AVOCAT,*  
**ACTEUR D'AVENIRS**

Inscrivez-vous en ligne sur :

[www.conventionnationaledesavocats.com](http://www.conventionnationaledesavocats.com)

# WORK SECURED<sup>5\*</sup>



Mode ultra économie d'énergie

Résistant à l'eau et à la poussière

Solution de sécurité

## Samsung GALAXY S5

**DAS = 0,562W/kg. \* Travail Sécurisé**

Le DAS (débit d'absorption spécifique des téléphones mobiles) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. © 2014 - Samsung Electronics France. Ovale, CS 20013, 1 rue Fructidor 93484 Saint-Ouen Cedex. RCS Bobigny 334 367 497. SAS au capital de 27 000 000 €. Visuels non contractuels. Ecrans simulés.

# CONVENTION NATIONALE DES **AVOCATS**

28 - 31 OCTOBRE 2014

**MONTPELLIER** - PARC DES EXPOSITIONS

AVOCAT, **ACTEUR D'AVENIRS**

## ÉDITOS



**BIENVENUE À LA 6<sup>ÈME</sup> CONVENTION  
NATIONALE DES AVOCATS !**

**M**ontpellier, métropole moderne  
riche de dix siècles d'histoire,  
nous accueille et devient pour  
trois jours la capitale du Droit.

### « Avocat, acteur d'avenirs »

Ensemble, nous allons échanger, débattre et confronter nos points de vue de manière concrète, prospective et conviviale :

- **3 grandes séances plénières sur l'économie, la société et la démocratie avec des intervenants prestigieux**
- **72 ateliers thématiques** couvrant tous les domaines de notre activité
- Sans oublier, en ouverture, **le Forum national de la profession** sur les importants sujets en discussion (professions réglementées, aide juridictionnelle, déjudiciarisation etc.).

Dès que nous sortons de nos dossiers, nous voyons avec plus de vérité l'évolution de notre profession : certains sont optimistes, comme je le suis avec constance, d'autres moins. Tous réunis, nous dégagerons une opinion commune qui sera fondée sur la confrontation des idées et la construction des projets.

Depuis deux ans, nous travaillons sans relâche avec le Barreau de Montpellier à cet événement majeur et je tiens à saluer le rôle capital des deux vice-présidentes du CNB, Paule Aboudaram et Pascale Modelski, qui depuis le début ont porté avec enthousiasme la préparation, la mise en œuvre et la réalisation de cette Convention.

C'est à nous tous maintenant d'en être les acteurs pour que ces « avenirs » deviennent pour tous les avocats, la réalité de demain.

**Jean-Marie BURGUBURU**  
Président du Conseil National des Barreaux



**MES CHERS CONFRÈRES,**

**C**omment fédérer les synergies de  
notre profession et nous rénover  
sans nous renier ?

Nous allons nous réunir, nous rassembler autour d'un programme scientifique avec des intervenants de qualité mais nous allons aussi partager des valeurs sociétales.

À celles et ceux qui s'interrogent sur l'importance des séances plénières dans cette nouvelle Convention Nationale, je veux dire simplement qu'à chaque plénière correspondent des ateliers et que les plénières donnent un sens aux formations techniques spécialisées qui ont été programmées.

Qu'on le veuille ou non, l'économie comme la démocratie sont au cœur de nos pratiques.

Nous débattons pour nous opposer à l'inertie, pour proposer des solutions et faire des préconisations, notamment mais pas seulement, en matière d'accès au droit, d'aide juridictionnelle parce que ce thème a, encore une fois, au début du mois de juillet 2014, mis dans les rues des milliers d'avocats de tous les Barreaux, petits et grands.

L'avocat est à la fois acteur de l'économie, de la société et de la démocratie et, pour revenir sur le premier élément de cette triple proposition, le développement de son activité est un vecteur de croissance et de développement économique.

De la même façon, nous devons prendre notre place dans le travail de rénovation de l'idéal démocratique particulièrement mis à mal depuis quelque temps.

Enfin, la Convention Nationale c'est aussi la rentrée politique des avocats.

**Luc KIRKYACHARIAN**  
Bâtonnier du barreau de Montpellier

# L'assurance de votre sérénité

SCB

SOCIÉTÉ DE COURTAGE  
DES BARREAUX



**Créée par les avocats pour les avocats,  
la Société de Courtage des Barreaux  
est le courtier de la profession.**

**Nous gérons les contrats d'assurances indispensables  
à l'exercice de votre activité :**

- Responsabilité Civile Professionnelle et Non Représentation de Fonds souscrits par les Barreaux
- Assurance Fiducie
- Assurance Multirisque Bureau
- Assurance Perte de Collaboration
- Assurance de la Solidarité des Associés et Prévention des difficultés des cabinets
- Assurances RCP Complémentaires jusqu'à 90 M€

SCB | 47 bis D Bd Carnot | CS 20740 | 13617 Aix-en-Provence cedex 1

Tél. : 04 13 41 98 30 | Fax : 04 13 41 98 31 | [infos@scb-assurances.com](mailto:infos@scb-assurances.com) | [www.scb-assurances.com](http://www.scb-assurances.com)

S.C.B. Société de Courtage en Assurances immatriculée au Registre Unique des intermédiaires d'assurances sous le N° 07 005 717 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



MARDI  
28 OCTOBRE

à partir de  
16h00

FORUM NATIONAL DES AVOCATS

à partir de  
17h30

OUVERTURE DU VILLAGE DE LA PROFESSION

18h00

INAUGURATION DU VILLAGE DE LA PROFESSION

18h30

COCKTAIL DE BIENVENUE en partenariat avec le **Crédit du Nord**

MERCREDI  
29 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

à partir de  
8h00

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h00

DISCOURS D'OUVERTURE

**Jean-Marie BURGUBURU**, président du Conseil National des Barreaux  
**Luc KIRKYACHARIAN**, bâtonnier du barreau de Montpellier  
**Philippe SAUREL**, maire de Montpellier,  
président de la communauté d'agglomération de Montpellier  
**Damien ALARY**, président de la Région Languedoc-Roussillon

**Présentation générale**

**Pascale MODELSKI**, vice-présidente du Conseil National des Barreaux  
**Paule ABOUDARAM**, vice-présidente du Conseil National des Barreaux



Jean-Marie  
BURGUBURU



Luc  
KIRKYACHARIAN



Philippe  
SAUREL



Paule  
ABOUDARAM



Pascale  
MODELSKI

MERCREDI  
29 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

La matinée sera animée par **Sylvain ATTAL**, journaliste

Sylvain ATTAL



9h30

### INTRODUCTION : CHANGEMENT DE PARADIGME

**Marc HALÉVY**, conférencier, expert et auteur



Marc HALÉVY

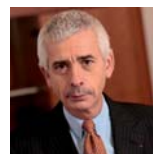
9h55

### L'AVOCAT STRATÈGE

**Thierry WICKERS**, ancien président du Conseil National des Barreaux

**Alain BENSOUSSAN**, avocat au barreau de Paris

**William C. HUBBARD**, président de l'American Bar Association



Thierry  
WICKERS



Alain  
BENSOUSSAN



William  
C. HUBBARD

11h00

**Oussama AMMAR**, co-fondateur The Family

Oussama  
AMMAR



11h15

### LE DROIT, VECTEUR DE CROISSANCE ?

**Pierre MOUSSERON**, professeur de droit agrégé des universités,

co-directeur du Centre de Droit de l'Entreprise de la Faculté de Droit de Montpellier

**Jean-Hervé LORENZI**, président du Cercle des Economistes

**Jean-François DUBOS**, président de la Fondation pour le droit continental



Pierre  
MOUSSERON



Jean-Hervé  
LORENZI

12h30

### DÉJEUNER



MERCREDI  
29 OCTOBRE

# AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

14h30

ATELIERS / Session 1

## ATELIER 1

### L'avocat et l'entreprise : comment s'adapter à un marché du droit en croissance

Sous la direction de **William FEUGÈRE**, président de la commission Droit et Entreprise du Conseil National des Barreaux

**Anne VAUCHER**, présidente de la commission Statut Professionnel de l'Avocat du Conseil National des Barreaux

Les évolutions de la société moderne nécessitent notre analyse pour être accompagnées. Le risque juridique s'accroît et contribue à un développement naturel du marché du droit. Dans les entreprises, la place du droit doit être renforcée jusqu'à suggérer la présence des avocats dans l'entreprise : débat.



William  
FEUGÈRE



Anne VAUCHER

## ATELIER 2

### La sécurité juridique au service de l'économie et la croissance

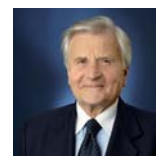
Sous la direction de **Jean-Michel DARROIS**, avocat au barreau de Paris

**Jean-Claude TRICHET**, membre de l'Institut, ancien président de la Banque Centrale Européenne, gouverneur honoraire de la Banque de France  
**Serge WEINBERG**, président de SANOFI

Sécurité juridique et croissance économique : deux notions qui, si elles méritent d'être précisées, s'avèrent indissociables. La sécurité juridique protège les individus et les structures. La croissance économique est une dynamique collective. Elle repose sur la confiance et donc sur la sécurité tandis que la sécurité exige l'adaptation de nos règles.



Jean-Michel  
DARROIS



Jean-Claude  
TRICHET



Serge  
WEINBERG

## ATELIER 3

### La nouvelle action de groupe «à la française» : mise en œuvre pratique

Sous la direction de **Loïc DUSSEAU**, président de la commission Textes du Conseil National des Barreaux

**Jérôme FRANCK**, directeur général délégué de l'UFC-Que Choisir  
**Ozan AKYUREK**, avocat au barreau de Paris

La loi du 17 mars 2014 instaure «l'action de groupe» dans notre pays. Si cette procédure apparaît très limitée par rapport aux «class actions» d'outre atlantique, elle poursuit le même objectif : faciliter l'obtention de la réparation des préjudices collectifs. Son initiative est réservée à des associations de consommateurs agréés. Mais ce sont les avocats qui devront conseiller, assister et représenter ces associations, de même que défendre les professionnels.



Loïc DUSSEAU



Jérôme  
FRANCK




Ozan AKYUREK

MERCREDI  
29 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

14h30

ATELIERS / Session 1

 Atelier international

 Traduction simultanée en langue anglaise



### ATELIER 4



#### Entreprises et droits de l'Homme

avec le soutien de l'Ordre des avocats du barreau des Hauts-de-Seine  
en partenariat avec l'American Bar Association

Sous la direction de **Bertrand DEBOSQUE**, président de la commission Affaires Européennes et Internationales du Conseil National des Barreaux

**Olivier BENOIT**, bâtonnier du barreau des Hauts-de-Seine

**Stéphane BRABANT**, avocat au barreau de Paris

**Elise GROULX**, avocat aux barreaux de Québec et Paris,  
coordinatrice du comité consultif Entreprise et Droits de l'Homme  
du centre des Droits de l'homme de l'ABA

**Ian BINNIE**, ancien juge de la Cour Suprême du Canada

**Thomas VILES**, avocat au barreau de New-York



Bertrand  
DEBOSQUE

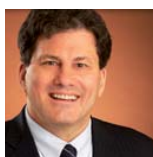
Le Conseil National des Barreaux et l'American Bar Association (ABA) poursuivent la réflexion entamée lors du colloque organisé le 21 mars 2013. Il s'agit de sensibiliser les avocats sur les problématiques posées par la responsabilité des entreprises qui assurent des activités en zones de conflits jusqu'à traiter avec des pouvoirs corrompus. L'avocat est le professionnel du droit qui leur permet d'assurer une indispensable vigilance.



Olivier BENOIT



Stéphane  
BRABANT



Thomas VILES



Ian BINNIE



Elise GROULX

### ATELIER 5

#### Pratique de l'acte d'avocat

Sous la direction d'**Andréanne SACAZE**, ancien membre du Conseil National des Barreaux

**Abel JABOL**, directeur du service informatique du Conseil National des Barreaux

**Jérôme KUZNIK**, avocat au barreau de Libourne

**Rui TEIXEIRA GUERRA**, dirigeant de Darwin Systems

Autour de l'acte d'avocat, organiser des jeux de rôle, pour lever nos inhibitions, obtenir des réflexes, apprendre à s'approprier cet acte, et décider de l'utiliser. La deuxième phase est celle de l'électronique avec une présentation pratique de l'acte d'avocat électronique.

Se rassurer grâce à une connaissance parfaite du droit de l'informatique et de la protection des données.



Andréanne  
SACAZE



Abel JABOL



Rui TEIXEIRA GUERRA



ATELIER 6

L'avocat à l'ère numérique

Sous la direction de **Clarisse BERREBI**, présidente de la commission Intranet et Nouvelles Technologies du Conseil National des Barreaux

**Oussama AMMAR**, co-fondateur The Family  
**Sacha BÉNICHOU**, avocat au barreau de Paris  
**Jérémy OININO**, président du site [demanderjustice.com](http://demanderjustice.com)  
**Thierry PERRET**, président de SmallBusinessAct

La révolution numérique a profondément bouleversé l'environnement économique. Ce nouveau paradigme fait émerger de nouvelles façons d'apprendre, de travailler et de communiquer notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication. Quels sont ces changements ? Quels enjeux pour la profession d'avocat ? Un atelier pour comprendre et ajuster sa stratégie.



Clarisse  
BERREBI



Oussama  
AMMAR



Sacha  
BÉNICHOU

ATELIER 7

Le petit manuel de l'avocat employeur

organisé par la CREPA et l'ANAAFA

**Nicolas DAMAS**, avocat au barreau de Metz, maître de conférences à la Faculté de Nancy  
**Cécilia CHAUTARD**, juriste en droit social de l'ANAAFA  
**Denis ANDRIEU**, membre de la direction juridique de la CREPA, spécialiste de la CCN

Cet atelier présente sous forme de vade-mecum les obligations de l'avocat employeur déclinées à tous les stades de l'embauche jusqu'à la fin du contrat de travail tant au regard du droit commun et de la convention collective des avocats salariés :

- Formalités à l'embauche
- Le cadre légal : spécificité de la CCN des personnels de cabinet d'avocat
- La rédaction du contrat de travail
- La protection santé /retraite : obligatoire et facultative
- Le droit disciplinaire et l'avocat employeur
- Le statut cadre : pourquoi ? Pour qui ? Quel coût ?
- Gérer le départ en retraite



Nicolas  
DAMAS



Cécilia  
CHAUTARD



Denis  
ANDRIEU

ATELIER 8

La cession ou transmission du cabinet lors du départ en retraite

organisé par la CNBF et l'ANAAFA

**Christophe THÉVENET**, président de l'ANAAFA  
ancien membre du Conseil National des Barreaux  
**Emmanuelle BADIN**, directrice fiscale et de la pédagogie de l'ANAAFA

À l'heure où la cession de clientèle ou des parts de sa SCP n'est pas la garantie d'une épargne retraite minimale, à l'heure de la dépatrimonialisation, du recul de l'activité judiciaire, de la disparition de la clientèle de proximité, le départ à la retraite doit être anticipé :

- Anticiper les difficultés liées à la cession : déterminer le prix de cession, les critères d'évaluation de la valeur du cabinet
- Les outils et structures de la transmission (location gérance, commodat, démembrement)
- la fiscalité applicable à l'avocat partant à la retraite (influence de l'ouverture des droits à la retraite au regard de l'IR et de la TVA)
- La mise en œuvre des dispositifs d'exonération



Christophe  
THÉVENET



Emmanuelle  
BADIN

MERCREDI  
29 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

14h30

### ATELIERS / Session 1

#### ATELIER 9

##### Risques psychosociaux : réel danger ou fantasme

organisé par l'Ordre des avocats du barreau de Montpellier

Sous la direction de **Pierre CHATEL**, ancien bâtonnier du barreau de Montpellier

**Dominique ARMANDET**, médecin du travail

**Olivier BONIJOLY**, avocat au barreau de Montpellier

**Eve GARRIGUE**, avocat au barreau de Montpellier

**Natacha YEHEZKIELY**, avocat au barreau de Montpellier

La souffrance au travail est une problématique complexe mettant en jeu de multiples approches. Elle est donc difficile à appréhender. L'avocat doit se former à ces évolutions de l'économie et de l'entreprise qui altèrent l'autonomie des métiers, qui ne se soucient guère des considérations éthiques et qui d'une manière générale, peuvent imposer la prédominance de l'économique sur l'humain.



Pierre CHATEL



Dominique  
ARMANDET



Olivier  
BONIJOLY

#### ATELIER 10

##### L'avocat entrepreneur

Sous la direction de **Pierre LAFONT**, membre du Bureau du Conseil National des Barreaux

**Catherine PEULVÉ** avocat au barreau de Paris

**Jean-Marc LEFÈVRE**, avocat au barreau de Paris

Le cabinet de l'avocat est une entreprise. Il nécessite des stratégies de développement et de management et donc une effective formation des avocats entrepreneurs. Stratégie, clients et services, leadership, management et gouvernance, ressources humaines, communication, voici autant de thèmes qui seront analysés au regard des besoins spécifiques des avocats.



Pierre LAFONT



Catherine  
PEULVÉ



Jean-Marc  
LEFÈVRE

#### ATELIER 11

##### La question prioritaire de constitutionnalité : un réflexe

Sous la direction de **Nicole MAESTRACCI**, membre du Conseil constitutionnel

**Jérôme JEANJEAN**, avocat au barreau de Montpellier

**Patrice SPINOSI**, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

La question prioritaire de constitutionnalité est entrée en vigueur en 2010. En 4 années, elle a connu un remarquable développement : près de 10.000 questions posées, 2.000 appréciées devant le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation et 400 renvoyées au Conseil Constitutionnel. Les décisions rendues constituent d'authentiques progrès des droits et libertés. Bilan d'une mise en œuvre mais surtout interrogations sur les évolutions de cet outil de la défense. Quelle que soit sa taille, le cabinet de l'avocat est une entreprise.



Nicole  
MAESTRACCI



Jérôme  
JEANJEAN



Patrice SPINOSI



MERCREDI  
29 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

14h30

### ATELIERS / Session 1

#### ATELIER 12

##### Droit des entreprises en difficulté : actualités

Sous la direction de **Georges TEBOUL**, membre du Conseil National des Barreaux

**Anne-Cécile SOULARD**, magistrate, adjointe au chef du bureau du droit de l'économie, Direction des Affaires Civiles et du Sceau

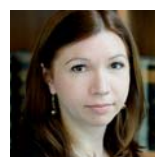
**Thierry MONTÉРАН**, avocat au barreau de Paris, ancien président du CIP National

**Philippe PÉTEL**, professeur à l'université Montpellier I



Georges  
TEBOUL

L'ordonnance du 12 mars 2014 a sensiblement modifié le droit des entreprises en difficulté. Prévention, nouvelle sauvegarde accélérée, dispositions relatives aux déclarations de créances, possibilité de présentation des plans de redressement : les droits des créanciers se trouvent renforcés et les modalités d'intervention du Tribunal ont évolué.



Anne-Cécile  
SOULARD



Thierry  
MONTÉРАН



Philippe PÉTEL

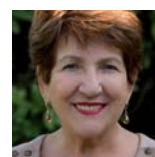
#### ATELIER 13

##### Droit de la distribution : nouveaux enjeux

Sous la direction de **Véronique SELINSKY**, avocat au barreau de Montpellier

**Odile CLUZEL**, chef du bureau commerce et relation commercial de la DGCCRF

**Stéphane DESTOURS**, maître de conférences à l'université Montpellier I, avocat au barreau de Montpellier



Véronique  
SELINSKY

La récente loi relative à la consommation comporte de nombreuses dispositions relatives à la négociation commerciale entre professionnels. Les avocats doivent non seulement conseiller mais aussi alerter leurs clients sur de nouvelles règles qui ont pour objectif de moraliser la vie commerciale. Le rôle de l'avocat dans le choix d'un canal de distribution, dans la prévention des pratiques restrictives de concurrence, ou encore dans l'encadrement de la négociation commerciale et dans l'interface avec l'administration, autant de sujets qui seront évoqués.



Odile CLUZEL



Stéphane  
DESTOURS

#### ATELIER 14

##### L'avocat à la rencontre du particulier

Sous la direction de **Pascale HONORAT**, directrice de l'Observatoire du Conseil National des Barreaux

**Gérald BIGLE**, avocat au barreau de Paris

Le «bilan juridique» est un nouvel outil qui doit permettre d'assurer un réflexe «avocat-conseil de famille». Diagnostic, positionnement de l'avocat, communication au service d'une fidélisation des clients et donc du développement de l'activité du cabinet. Cet atelier tirera quelques enseignements de l'étude «bilan juridique du particulier» réalisé par la TNS SOFRES pour le Conseil National des Barreaux.



Pascale  
HONORAT



Gérald BIGLE



MERCREDI  
29 OCTOBRE

# AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

14h30

ATELIERS / Session 1

Atelier international

Traduction simultanée en langue anglaise

## ATELIER 15

### Compliance : l'avocat, acteur de sécurité

Sous la direction d'**Anne VAUCHER**, présidente de la commission Statut Professionnel de l'Avocat du Conseil National des Barreaux

**Marie-Hélène HUERTAS**, directrice concurrence et éthique du Groupe Vivendi

**Laurent SCHWAB**, avocat au barreau de Paris

**Florence G'SELL**, professeure agrégée de droit privé, université de Lorraine



Anne VAUCHER

Être en conformité avec les lois est devenu le sujet le plus pressant des personnes morales et personnes physiques. Dans les contextes complexes juridiques, l'avocat est un acteur clef de conseil et de sécurité.



Marie-Hélène  
HUERTAS



Laurent SCHWAB



Florence G'SELL

## ATELIER 16

### Propriété intellectuelle

Sous la direction d'**Alain MARTER**, président de la commission Admission des Avocats Étrangers du Conseil National des Barreaux

**Christian LE STANC**, professeur agrégé de droit, avocat au barreau de Montpellier

**Bertrand WARUSFEL**, professeur des universités, avocat au barreau Paris, expert nouvelles technologies auprès du CCBE



Alain MARTER



Christian  
LE STANC

Questions d'actualité, juridiction des brevets, nouvelles règles applicables en matière de contrefaçon.



Bertrand  
WARUSFEL



## ATELIER 17



### L'OHADA, organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

*avec le soutien de l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon, en partenariat avec l'OHADA*

Sous la direction de **Christian LEROY**, membre de la commission Affaires Européennes et Internationales du Conseil National des Barreaux

**Pierre-Yves JOLY**, bâtonnier du barreau de Lyon

**Dorothé C.SOSSA**, secrétaire permanent de l'OHADA, ancien ministre de la justice du Bénin

**Mamadou TRAORÉ**, bâtonnier du barreau du Burkina Faso, président de la Conférence des barreaux de l'UEMOA

**Gérard ANOU**, professeur à l'université Lyon III

**Fabien LEROUX** directeur de la CCI International Languedoc-Roussillon



Christian LEROY



Pierre-Yves JOLY



Dorothé C.SOSSA

Cette organisation vient de célébrer à OUAGADOUGOU ses 20 ans. Le barreau de LYON a organisé au mois d'avril un colloque afin d'aider l'OHADA à répondre aux défis auxquels elle se trouve confrontée. Les avocats ont un rôle à assumer car ils sont les mieux placés pour accompagner les entreprises françaises qui souhaitent investir en AFRIQUE et ainsi contribuer à une nouvelle dynamique des relations entre notre pays et ce continent.



Mamadou  
TRAORÉ



Gérard ANOU



Fabien LEROUX

MERCREDI  
29 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

14h30

### ATELIERS / Session 1

#### ATELIER 18

##### Le droit de la santé de l'humanitaire

organisé par l'Ordre des avocats du barreau de Montpellier

Sous la direction d' **Alain ARMANDET**, avocat du barreau de Montpellier

**Jean-Jacques ELEDJAM**, président de la Croix Rouge française

**Jean-Loup CAMPESTRE**, avocat honoraire, chargé d'enseignement à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence, représentant de la Croix Rouge Française à la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

L'action de la Croix-Rouge française se fonde sur le droit et les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels de 1977. La Croix-Rouge française est active dans le développement du droit international humanitaire.

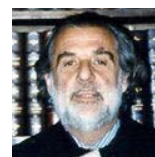
Ce droit humanitaire a pour finalité la protection des patients et les personnels de santé. Un bilan et un état des lieux seront dressés dans les enjeux internationaux que sont les zones de conflits permanents et les enjeux terroristes.



Alain  
ARMANDET



Jean-Jacques  
ELEDJAM



Jean-Loup  
CAMPESTRE

16h30

### ATELIERS / Session 2

#### ATELIER 19

##### L'interprofessionnalité : transformer la concurrence en un outil de développement

Sous la direction de **Delphine GALLIN**, membre de la commission Statut Professionnel de l'Avocat du Conseil National des Barreaux

**Anne VAUCHER**, présidente de la commission Statut Professionnel de l'Avocat du Conseil National des Barreaux

**Bruno DEFFAINS**, professeur à l'université Paris 2 Panthéon Assas

La réglementation des professions du droit et du chiffre ne constitue pas un privilège. Elle est une contrainte pour chaque professionnel et une exigence pour la société. A l'heure où ces professions voient leurs réglementations contestées, les professionnels doivent sans cesse définir leurs périmètres d'intervention et leurs marchés respectifs pour travailler ensemble dans l'intérêt de leurs clients.



Delphine  
GALLIN



Anne VAUCHER



Bruno  
DEFFAINS



ATELIER 20

**Le droit de la concurrence, un cheval de Troie procédural ?**

Sous la direction de **Lorraine DONNEDIEU DE VABRES-TRANIÉ**,  
membre du Conseil National des Barreaux

**Anne-Laure-Hélène DES YLOUSES**, avocat au barreau de Paris,  
membre de l'association des Avocats Pratiquant le Droit de la Concurrence  
**Leyla DJAVADI**, avocat au barreau de Paris, membre du conseil d'administration  
de l'association des Avocats Pratiquant le Droit de la Concurrence  
**Robert SAINT ESTEBEN**, avocat au barreau de Paris, président de l'association  
des Avocats Pratiquant le Droit de la Concurrence



Lorraine  
DONNEDIEU DE VABRES-TRANIÉ



Anne-Laure-Hélène  
DES YLOUSES

L'accroissement de l'efficacité dissuasive du droit de la concurrence passe, pour les autorités de régulation, par la promotion du « private enforcement », c'est à dire des contentieux indemnitaires civils engagés par les entreprises victimes de pratiques anticoncurrentielles. Ces actions, aux États-Unis, représentent 90 % du contentieux antitrust, alors que ce dernier, en Europe, demeure très largement administratif. Pour développer cet outil, la Commission européenne a rédigé une proposition de directive visant à l'adoption de règles communes, mais la transposition des solutions américaines se heurte à maints égards aux traditions juridiques continentales, dont la remise en cause ne serait pas anodine. Ces évolutions, aux implications irréversibles pourront en effet difficilement rester cantonnées au domaine restreint du droit de la concurrence.

ATELIER 21

**Nouveau mode de financement du procès, ou risque de bouleversement de la procédure : Qu'est-ce que le third party funding ?**

Sous la direction de **Louis-Georges BARRET**, membre de la commission  
Textes du Conseil National des Barreaux

**Florence G'SELL**, professeure agrégée de droit privé, université de Lorraine  
**Frédéric PELOUZE**, fondateur et directeur de l'Alter Litigation  
**Jean-Eudes DU MESNIL DU BUISSON**, secrétaire général de la CGPME (sous réserve)  
**Alain GREC**, directeur général de la Française AM International Claims Collection  
(sous réserve)



Louis-Georges  
BARRET



Florence  
G'SELL



Frédéric  
PELOUZE

Il y a plus de 30 ans est apparu en AUSTRALIE un nouveau mode de financement de la procédure par un tiers : le «third party funding». Ainsi, un particulier ou une entreprise peut faire appel à une société de financement pour pouvoir engager une procédure. S'agit-il d'un risque ou d'une chance? Faut-il - et si oui comment - régler et contrôler de telles pratiques en veillant au respect du secret professionnel et à la prévention de tous risques de conflits d'intérêts?



Alain GREC



ATELIER 22

**L'intelligence économique :  
une arme de croissance pour les entreprises et pour les avocats**

Sous la direction du groupe de travail ad hoc du Conseil National des Barreaux

**William FEUGÈRE**, président de la commission Droit et Entreprise du Conseil National des Barreaux  
**Bertrand WARUSFEL**, professeur des universités, avocat au barreau de Paris, expert nouvelles technologies auprès du CCBE

**Marie DANIS**, avocat au barreau de Paris

L'intelligence économique est déjà une attitude et un état d'esprit. Elle transforme l'information en un actif de l'entreprise. Sa protection est essentielle. Partage de l'information, développement de réseaux, protection du secret : l'intelligence économique est au service des entreprises, nos clientes, mais aussi des avocats et de leurs cabinets. Présentation des outils mis en place par le Conseil National des Barreaux et pratique de l'intelligence économique.



William  
FEUGÈRE



Bertrand  
WARUSFEL



Marie DANIS

ATELIER 23

**Le mandat en transactions immobilières**

Sous la direction de **Francis POIRIER**, président de la commission des Règles et Usages du Conseil National des Barreaux

**Jacques FAGGIANELLI**, ancien bâtonnier du barreau du Gers, personnalité qualifiée de la commission des Règles et Usages du Conseil National des Barreaux

**Denis ATZENHOFFER**, ancien bâtonnier du barreau de Strasbourg, personnalité qualifiée de la commission des Règles et Usages du Conseil National des Barreaux

**Isabelle LACOMBE-BRISOU**, avocat au barreau de Toulon

**Michel VAUTHIER**, président de l'Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilières



Francis  
POIRIER



Jacques  
FAGGIANELLI



Denis  
ATZENHOFFER



Isabelle  
LACOMBE-  
BRISOU

L'avocat mandataire en transactions immobilières : voici un nouveau champ d'activité pour notre profession. Il s'exerce dans le strict respect de nos règles professionnelles. Mais sa pratique soulève des interrogations. Le CNB vient d'actualiser un guide pratique. Caractère «accessoire» de l'activité, répartition des honoraires, publicité, intervention des autres professionnels, tiers prestataires de services : autant de sujets qui accompagnent cette activité.




Michel  
VAUTHIER

MERCREDI  
29 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

16h30

ATELIERS / Session 2

 Atelier international

 Traduction simultanée en langue anglaise

### ATELIER 24

#### La dématérialisation et le cabinet d'avocat

Sous la direction de **Patrick LE DONNE**, vice-président de la commission Intranet et Nouvelles Technologies du Conseil National des Barreaux

**Eric CAPRIOLI**, avocat au barreau de Paris

**Thierry PIETTE-COUDOL**, avocat au barreau de Paris

RPVA bien sûr, mais plus largement influence des nouvelles technologies sur le développement de nos cabinets : il s'agit de réfléchir à nos exercices professionnels sécurisés et donc à la protection du secret professionnel que nous devons à nos clients, à la protection des données qu'ils nous confient, à leur archivage, ou encore au respect des dispositions de la loi informatique et libertés.



Patrick  
LE DONNE



Eric CAPRIOLI



Thierry  
PIETTE-COUDOL



### ATELIER 25



#### Nouveaux modes d'exercice de la profession d'avocat

avec le soutien de l'Ordre des avocats du barreau de Toulouse

Sous la direction **Louis-Bernard BUCHMAN**, président du comité CCBE, services juridiques internationaux

**Jean-Marie BURGUBURU**, président du Conseil National des Barreaux

**Frédéric DOUCHEZ**, bâtonnier du barreau de Toulouse

**Andrew CAPLEN**, président de la Law Society of England and Wales

**Wolfgang EWER**, président du Deutscher Anwaltverein (DAV), association des avocats allemands

**William C. HUBBARD**, président de l'American Bar Association

Les avocats doivent assurer l'évolution des règles applicables à l'exercice de la profession dans un marché sans cesse plus concurrentiel qui abolit certains comportements tandis qu'il en impose d'autres. Les règles qui préservent les valeurs de notre profession et qui assurent notre indépendance doivent accompagner les nouveaux modes d'exercice de notre profession. Ouverture de marchés, garantie de la qualité de la prestation juridique, bonne administration de la justice? Les indispensables compatibilités exigent de nécessaires évolutions.



Louis-Bernard  
BUCHMAN



Jean-Marie  
BURGUBURU



Frédéric  
DOUCHEZ



Andrew  
CAPLEN



Wolfgang EWER



William C.  
HUBBARD



16h30

ATELIERS / Session 2

### ATELIER 26

#### Les outils de motivation et de management du personnel de l'avocat

Organisé par l'ENADEP et l'ANAFA

**Jean-Louis MAGNIER**, avocat au barreau de Paris,  
membre du Conseil National des Barreaux

**Thierry BLAISE**, directeur de l'ENADEP

**Dominic JENSEN**, conseiller en stratégie des cabinets d'avocats

Cet atelier a pour objectif de sensibiliser les avocats sur l'importance de faire évoluer dans le temps son personnel salarié, qui constitue la mémoire vive du cabinet, afin de le fidéliser. Il existe aujourd'hui des outils dédiés qui restent toutefois méconnus des avocats :

- Le personnel salarié : source de valeur pour le cabinet
- L'évolution des salaires : quelle grille de rémunération
- L'entretien annuel d'évaluation
- Les produits d'épargne salariale : PEE, PERCO
- Le « team building » : les assistantes aussi ?
- La formation professionnelle continue : nouveaux dispositifs
- Les primes, cadeaux et chèques restaurant : outils de fidélisation des salariés



Jean-Louis  
MAGNIER



Dominic  
JENSEN



Thierry BLAISE

### ATELIER 27

#### L'avocat correspondant informatique et liberté (CIL) - La protection des données personnelles

Sous la direction de **Clarisse BERREBI**, présidente de la commission Intranet et Nouvelles Technologies du Conseil National des Barreaux

**Albine VINCENT**, chef du service des Correspondants Informatique et Libertés

**Pascal ALIX**, avocat au barreau de Paris

**Yaël HADRIA COHEN**, avocat au barreau de Paris,  
Correspondant Informatique et Libertés

La désignation d'un correspondant informatique et libertés permet un allègement des formalités de déclaration à la CNIL et constitue un moyen efficace de veiller à la bonne application de la loi Informatique et Libertés et le respect du droit fondamental à la protection des données personnelles. L'indépendance dont le CIL doit faire preuve fait de l'avocat un intervenant naturel pour assumer une telle fonction. Un atelier pour s'initier ou se perfectionner dans l'exercice de cette mission.



Clarisse BERREBI



Albine VINCENT



Pascal ALIX



Yaël HADRIA  
COHEN





## ATELIER 28

### Nouveaux modèles économiques et stratégie des cabinets

Sous la direction de **Loraine DONNEDIEU DE VABRES-TRANIÉ**,  
présidente de l'Observatoire du Conseil National des Barreaux

**Jean-Michel DARROIS**, avocat au barreau de Paris

**Jean-Marc LEFÈVRE**, avocat au barreau de Paris

**Jean-Benoît COTTIN**, avocat et docteur en droit

**Philippe CHARLES**, avocat au barreau de Paris, cofondateur AGN avocats

**Frédéric MORÉAS**, avocat au barreau de Paris, cofondateur AGN avocats

**Lise DAMELET**, avocat à la Cour, membre fondateur de l'Incubateur du barreau de Paris

**Alexandra UHEL**, avocat à la Cour, membre fondateur de l'Incubateur du barreau de Paris

Les périodes de mutations voire de turbulences sont propices aux remises en question. Elles permettent d'aller de l'avant, de penser différemment. Qu'en est-il dans notre profession et dans nos cabinets? Quelles sont les initiatives innovantes? Quelles sont les dynamiques déployées pour répondre aux besoins des clients aujourd'hui et demain dans le respect de nos règles qui assurent notre indépendance? Décryptage et témoignages.



Loraine  
DONNEDIEU DE  
VABRES-TRANIÉ



Jean-Michel  
DARROIS



Jean-Marc  
LEFÈVRE



Jean-Benoît  
COTTIN



Philippe  
CHARLES



Frédéric  
MORÉAS



Lise  
DAMELET



Alexandra  
UHEL

MERCREDI  
29 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

16h30

ATELIERS / Session 2

### ATELIER 29

#### Avocat au XXI<sup>e</sup> siècle

Sous la direction de **Catherine GLON**, membre du Bureau du Conseil National des Barreaux

**Michel LUSSAULT**, géographe

**Didier COURET**, membre du Conseil National des Barreaux

**Jean-Luc FORGET**, ancien président de la Conférence des Bâtonniers, avocat au barreau de Toulouse

**Antoine GARAPON**, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la Justice

**Martine COMTE**, ancienne première présidente de la Cour d'Appel d'Orléans

L'avocat assure la place du droit au cœur des évolutions complexes, parfois contradictoires, de la société. C'est l'avocat qui accompagne les changements économiques et sociaux mais qui assure aussi la protection des libertés individuelles. Le développement de ces champs d'activités et de ces modes d'exercice, mais aussi la place de l'avocat dans les nouvelles géographies de la communication. Il s'agit de croiser les regards pour anticiper les évolutions et demeurer acteurs d'avenir.



Catherine  
GLON



Michel  
LUSSAULT



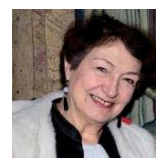
Didier COURET



Jean-Luc  
FORGET



Antoine  
GARAPON



Martine  
COMTE

### ATELIER 30

#### La place de l'avocat dans l'exercice du droit : l'avocat, un vecteur de confiance dans le marché des services juridiques

Sous la direction de **Patrick BARRET**, président de la commission Exercice du Droit du Conseil National des Barreaux

**Jean-Pierre BOZON**, vice-président de la commission Exercice du Droit du Conseil National des Barreaux

**Jean-Michel CASANOVA**, ancien bâtonnier du barreau de Montpellier, expert-comité concurrence auprès du Conseil des Barreaux Européens

**Philippe NUGUE**, avocat au barreau de Lyon, ancien membre du Conseil National des Barreaux

**Elisabeth OSTER**, avocat au barreau de Paris, ancien membre du Conseil National des Barreaux

**Jean-Paul HORDIES**, avocat aux barreaux de Paris et Bruxelles, maître de conférences à Sciences Po. Paris

L'avocat est un vecteur de confiance dans le marché de services juridiques au bénéfice des usagers du droit. Après un état des lieux de l'exercice illégal du droit dans chaque secteur concerné (dommage corporel, divorce, optimisation de coûts et de charges etc.) et des actions de la profession, il sera abordé les moyens de défense, y compris au niveau européen, et les perspectives offertes aux avocats dans un marché du droit bousculé par l'émergence de l'Internet et des nouvelles technologies.



Patrick BARRET



Jean-Pierre  
BOZON



Jean-Michel  
CASANOVA



Philippe NUGUE



Elisabeth OSTER



Jean-Paul  
HORDIES



MERCREDI  
29 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

16h30

ATELIERS / Session 2

### ATELIER 31

#### Le développement de l'arbitrage pour tous les contentieux

Sous la direction de **Catherine LESAGE**, ancien bâtonnier du barreau de Nantes ancien membre du Conseil National des Barreaux

**Thomas CLAY**, professeur de droit à l'université de Versailles

**Pierre DUPREY**, membre du groupe Arbitrage du Conseil National des Barreaux

**Bertrand MOREAU**, avocat au barreau de Paris

**Alain HOLLANDE**, ancien membre du Conseil National des Barreaux

Le droit français de l'arbitrage a été considérablement modifié et simplifié. Loin de s'en tenir aux litiges commerciaux, l'arbitrage est parfaitement adapté désormais aux contentieux du travail, de la famille, de la consommation, etc., c'est-à-dire à ces contentieux qui constituent l'activité de beaucoup d'avocats. Il peut être rapide et peu onéreux, c'est donc un nouveau gisement d'activité pour les avocats.



Catherine  
LESAGE



Thomas  
CLAY



Pierre  
DUPREY



Bertrand  
MOREAU



Alain  
HOLLANDE

### ATELIER 32

#### L'avocat lobbyiste : quelles perspectives ?

Sous la direction de **Philippe PORTIER**, avocat aux barreaux de Paris, de New York et du Luxembourg président de l'Association des avocats lobbyistes

**Thaima SAMMAN**, avocat aux barreaux de Paris et de Bruxelles

**Chloé ZYLBERBOGEN**, secrétaire de l'Association des avocats lobbyistes

**François LHEMERY**, directeur Policy (Affaires publiques et réglementaires), Microsoft Europe-Moyen-Orient-Afrique (EMEA)

La production de nouvelles normes juridiques n'a jamais été aussi importante tandis que la compétitivité de notre système juridique et économique est de plus en plus discutée : ainsi, l'avocat doit s'imposer dans l'élaboration des textes. En tout cas, l'activité de conseil conduit aujourd'hui l'avocat à développer une activité de lobbyiste.



Philippe  
PORTIER



Thaima  
SAMMAN



Chloé  
ZYLBERBOGEN



François  
LHEMERY

MERCREDI  
29 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

16h30

### ATELIERS / Session 2

#### ATELIER 33

##### «Demain j'arrête ... mais pas tout de suite» : tout sur votre retraite

organisé par la CNBF et l'ANAAFA

**Pierre-Jacques CASTANET**, avocat au barreau de Paris, président de la CNBF

**Gilles NOT**, directeur général de la CNBF

**Michel DALMAS**, président d'honneur de l'ANAAFA,

avocat honoraire au barreau de Grenoble

- La réforme du régime de retraite CNBF : ça change quoi ?
- Préparer et prendre sa retraite active



Pierre-Jacques  
CASTANET

#### ATELIER 34

##### La médiation conventionnelle en droit des affaires

organisé par l'EDA Versailles

**Bruno BERGER-PERRIN**, ancien bâtonnier du barreau des Hauts-de-Seine

Voici un moyen efficace de régler les litiges en droit des affaires, les différends entre entreprises et dans l'entreprise. Encouragée par la jurisprudence, la clause contractuelle de médiation constitue le vecteur du développement de ce mode de règlement des contentieux au champ d'application multiple. Ignorer la médiation conventionnelle c'est manquer à son devoir de conseil ou faillir à la mission de stratégie que l'avocat doit développer pour l'entreprise.



Bruno  
BERGER-PERRIN

#### ATELIER 35

##### La réforme du droit des obligations

Sous la direction de **Jérôme HERCÉ**, membre de la commission Textes du Conseil National des Barreaux

**Gilles PILLET**, professeur de droit ESCP Europe

**Guillaume MEUNIER**, chef du bureau du droit des obligations de la Direction des Affaires Civiles et du Sceau

Un Code civil rénové permettrait de répondre à l'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi mais aussi de bénéficier des acquis jurisprudentiels ainsi que des impératifs européens : cet atelier évoquera une perspective qui vise à conforter le système juridique français. En tout cas, les avocats ne doivent pas être absents de cette réflexion alors que des projets de la Chancellerie font suite à plusieurs rapports précisant l'évolution des conditions de création et de circulation des biens et services dans notre pays.



Jérôme HERCÉ



Gilles PILLET



Guillaume  
MEUNIER



MERCREDI  
29 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE

16h30

### ATELIERS / Session 2

#### ATELIER 36

##### Les baux commerciaux

*organisé par l'EDA Rhône-Alpes*

Sous la direction de **Jean-Luc MÉDINA**, ancien bâtonnier, avocat au barreau de Grenoble

**Jean-Pierre BLATTER**, docteur en droit, professeur des universités associé CNAM, spécialiste en droit immobilier Chartered Surveyor (Frics)

Revue des dernières jurisprudences significatives en matière du droit des baux commerciaux et d'une mise à jour des connaissances notamment par l'examen de la loi PINEL du 17 Juin 2014 qui a introduit des modifications majeures dans cette matière.



Jean-Luc  
MÉDINA



Jean-Pierre  
BLATTER

18h30

### COCKTAIL D'ÎNATOIRE DU VILLAGE DE LA PROFESSION

20h00

### LA REVUE DES REVUES

21h30

### SUITE DU COCKTAIL ET SOIRÉE DANSANTE



JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

8h00

### ACCUEIL DES PARTICIPANTS

La matinée sera animée par **Pierre LAFONT**,  
membre du bureau du Conseil National des Barreaux



Pierre LAFONT

8h45

### RUPTURES ET NOUVEAUX DÉFIS POUR L'AVOCAT

**Gérard CHRISTOL**, ancien bâtonnier et doyen de l'Ordre du barreau de Montpellier,  
ancien président de la Conférence des bâtonniers



Gérard  
CHRISTOL

9h00

### NOUVELLES LOGIQUES DE SOCIÉTÉ

**Erik ORSENNA**, membre de l'Académie française  
**Irène THÉRY**, sociologue  
**Paul-Henri ANTONMATTÉI**, professeur à l'université Montpellier I  
**Franz-Olivier GIESBERT**, journaliste



Erik ORSENNA



Irène THÉRY



Paul-Henri  
ANTONMATTÉI



Franz-Olivier  
GIESBERT

09h45

### NOUVELLES GÉNÉRATIONS DE DROITS

**Isabelle FALQUE-PIERROTIN**, présidente de la CNIL  
**Jacques TOUBON**, Défenseur des droits  
**Alain MINC**, économiste et président d'AM Conseil



Isabelle  
FALQUE-  
PIERROTIN



Jacques  
TOUBON



Alain MINC



JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

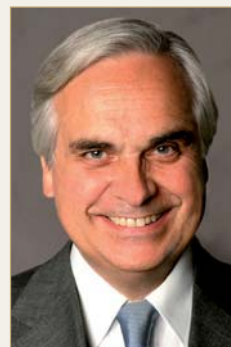
10h45

### DISCOURS OFFICIELS

Luc KIRKYACHARIAN, bâtonnier du barreau de Montpellier  
Jean-Marie BURGUBURU, président du Conseil National des Barreaux  
Christiane TAUBIRA, garde des Sceaux, ministre de la Justice



Luc  
KIRKYACHARIAN



Jean-Marie  
BURGUBURU



Christiane  
TAUBIRA

12h00

### ADAPTATION À LA SOCIÉTÉ

Jean-Marie BURGUBURU, président du Conseil National des Barreaux  
Frédéric MION, administrateur et directeur de l'Institut d'études politiques de Paris – Sciences Po  
Xavier RONSIN, directeur de l'École Nationale de la Magistrature  
Jean-Louis SCARINGELLA, directeur de l'EFB



Jean-Marie  
BURGUBURU



Frédéric MION



Xavier  
RONSIN



Jean-Louis  
SCARINGELLA

12h45

### DÉJEUNER

ATELIER 37

La procédure participative niveau I

Sous la direction de **Pascal EYDOUX** ancien président de la Conférence des Bâtonniers

**Natalie FRICERO**, professeure à l'université de Nice,  
directrice de l'Institut d'Études Judiciaires

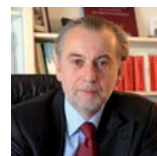
**Laurence JUNOD-FANGET**, avocat au barreau de Lyon

**Hélène POIVEY-LECLERCQ**, avocat au barreau de Paris,  
ancien membre du Conseil National des Barreaux

**Geneviève BIOT-CROZET**, directrice des études de l'EDA Rhône-Alpes

**Marie-Suzanne BANCEL**, ancien bâtonnier du barreau de l'Ardèche,  
présidente de la Conférence des Barreaux Rhône-Alpes

Il revient aux avocats de développer la procédure participative qui constitue désormais un mode alternatif intégré dans l'évolution de l'accès aux juridictions. Présentation des procédures éligibles à la procédure participative, présentation de la procédure elle-même, nécessité de formation et croisement des expériences au regard de la pratique.



Pascal EYDOUX



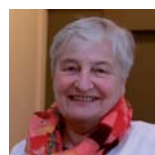
Natalie  
FRICERO



Laurence  
JUNOD-FANGET



Hélène POIVEY-  
LECLERCQ



Geneviève  
BIOT-CROZET



Marie-Suzanne  
BANCEL

ATELIER 38

Les baux d'habitation après la loi ALUR

Sous la direction de **Vincent CANU**, avocat au barreau de Paris,  
spécialiste en droit immobilier

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové bouleverse profondément la location d'habitation. Elle instaure un mécanisme complexe d'encadrement des loyers, des normes de plus en plus contraignantes et de nouvelles sanctions aussi bien civiles que pénales. Présentation de la réforme et de ses difficultés d'application.



Vincent CANU




JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

14h30

ATELIERS / Session 1

 Atelier international

 Traduction simultanée en langue anglaise

### ATELIER 39

#### Droit pénal : un nouvel exercice professionnel ?

Sous la direction de **Philippe CHAUDON**,  
président de la commission Libertés et Droits de l'Homme  
du Conseil National des Barreaux

**François FAUGÈRE**, ancien bâtonnier du barreau du Lot,  
ancien membre du Conseil National des Barreaux  
**Etienne NOEL**, avocat au barreau de Rouen



Philippe  
CHAUDON



François  
FAUGÈRE

L'évolution prévisible, voire souhaitable, du statut du parquet, les lois des 27 mai et 15 août 2014, la transposition à venir des directives européennes vont nécessairement impacter l'exercice professionnel de l'avocat : accès au dossier, audition libre, défense effective pendant la phase d'enquête, déferrement, demandes d'actes à l'audience, poursuite de la mission de défense et assistance après la phase de jugement, seront les axes de nos réflexions.

Il s'agira d'anticiper et nous préparer à la procédure pénale de demain mais aussi de poursuivre la réflexion sur les évolutions à proposer.



Etienne NOEL



### ATELIER 40



#### La réforme européenne des successions internationales

*avec le soutien et organisé par l'Ordre des avocats du barreau de Grenoble*

Sous la direction de **Pascale MODELSKI**, vice-présidente du Conseil National des Barreaux

**Arnaud MATHIEU**, bâtonnier du barreau de Grenoble  
**Claire-Agnès MARNIER**, unité justice civile de la Commission européenne  
**Michel FARGE**, professeur à l'université de Grenoble  
**Thierry ALDEGUER**, avocat au barreau de Grenoble  
**Ratiba RAHACHE**, avocat au barreau de Grenoble

12 millions d'européens vivent dans un état membre de l'Union qui n'est pas l'Etat de leur nationalité. Chaque année, 450 000 successions sont ouvertes au sein de l'Union européenne. L'ensemble représenterait plus de 120 milliards d'euros. Le règlement n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012, qui entrera en application le 17 Août 2015, bouleversera le régime des successions internationales. Ce règlement érige en principe l'application à la succession de la loi de l'Etat dans lequel le défunt a sa résidence habituelle au moment de son décès, même s'il s'agit de la loi d'un Etat non-membre de l'Union européenne. La loi ainsi désignée s'appliquera à la succession dans son ensemble. Le règlement prévoit néanmoins la possibilité de choisir la loi d'un des Etats dont on possède la nationalité, option qui doit être formulée dans une déclaration revêtant la forme d'une « disposition à cause de mort ». Cet atelier permettra ainsi d'informer les avocats français et étrangers sur cette réforme d'ampleur, afin qu'ils conseillent au mieux leurs clients en cette matière.



Pascale  
MODELSKI



Arnaud  
MATHIEU



Claire-Agnès  
MARNIER



Michel FARGE



Thierry  
ALDEGUER



Ratiba  
RAHACHE

JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

14h30

ATELIERS / Session 1

### ATELIER 41

#### Droit des victimes : quand l'Union fait la force

Sous la direction de **Nathalie BARBIER**, ancien bâtonnier du barreau de Seine-Saint-Denis

**Anne-Marie MENDIBOURE**, ancien bâtonnier du barreau de Bayonne,  
présidente de la Conférence Régionale du Sud-Ouest

**Sabrina BELLUCI**, directrice générale de l'INAVEM

**Delphine CASADÉI**, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis

Interlocuteur de la victime, l'avocat travaille en complémentarité avec les associations et les juridictions réunies dans les bureaux d'aides aux victimes. Rappeler la place des barreaux, déterminer les fonctions des différents acteurs, assurer un accompagnement adapté à la diversité des situations de personnes fragilisées. Tel sera l'objet de cet atelier.



Nathalie  
BARBIER



Anne-Marie  
MENDIBOURE



Sabrina  
BELLUCI



Delphine  
CASADÉI

### ATELIER 42

#### Et si les avocats s'emparaient de l'accès au droit ?

Sous la direction de **Myriam PICOT**, présidente de la commission Accès au droit et à la Justice du Conseil National des Barreaux

**Sergio HERRERO**, bâtonnier du barreau de Gijón (Espagne)

**Philippe DURAND**, avocat au barreau des Hauts-de-Seine,  
président de la section Française de l'International Fiscal Association

**Yves TAMET**, vice-président de la commission Accès au Droit  
et à la justice du Conseil National des Barreaux

Les avocats sont les acteurs de l'accès au droit et à la Justice. Du fait de la défaillance de l'Etat, ils en supportent injustement le coût. Ce sont aussi les ordres, les CARPA et l'UNCA qui assurent une large part de la gestion de l'accès au droit dans notre pays. Maîtriser les processus pour rétribuer dignement nos confrères: tel est le défi que doit relever la profession. Présentation de systèmes étrangers, création d'un fonds national juridique, organisation des ordres... autant de sujets qui doivent permettre à notre profession de proposer.



Myriam  
PICOT



Sergio  
HERRERO



Philippe  
DURAND



Yves  
TAMET



ATELIER 43

Publicité et sollicitation personnalisée : une nouvelle communication pour les avocats

Sous la direction de **Jean-Louis SCHERMANN**, membre de la commission des Règles et Usages du Conseil National des Barreaux

**Guillaume LE FOYER DE COSTIL**, vice-président de la commission des Règles et Usages du Conseil National des Barreaux

**Bertrand COUDERC**, membre de la commission des Règles et Usages du Conseil National des Barreaux

**Bruno SABLIERE**, directeur marketing BU Santé & Public de SOLOCAL GROUP (page Jaunes)

La loi du 17 mars 2014 autorise l'avocat à recourir à la publicité et à la sollicitation personnalisée. Ces textes ont été préparés par le Conseil National des Barreaux qui souhaite débattre non seulement de la publicité et de la sollicitation, de l'information, mais aussi des nouveaux moyens de communication et du contrôle de ces moyens par les conseils de l'ordre.



Jean-Louis  
SCHERMANN



Guillaume  
LE FOYER  
DE COSTIL



Bertrand  
COUDERC



Bruno  
SABLIERE

ATELIER 44

Le patrimoine et l'immobilier

Sous la direction de **Michel BÉNICHOU**, 2<sup>e</sup> vice-président du Conseil des Barreaux Européens, ancien président du Conseil National des Barreaux

**Pierre LAFONT**, membre du Bureau du Conseil National des Barreaux

**Jérôme CASEY**, avocat au barreau de Paris

Vous êtes souvent consulté en matière immobilière mais également, en droit du patrimoine. Le droit et la fiscalité du patrimoine constituent des domaines d'interventions quotidiennes des Avocats. Vous êtes consulté tant pour vos conseils que pour votre activité contentieuse sur ces questions. Cet atelier abordera les questions relatives à l'organisation du patrimoine et les questions fiscales traitant de la constitution d'un patrimoine immobilier. Nous aborderons également l'actualité du droit du patrimoine, le choix de la meilleure structure pour porter un projet immobilier qu'il s'agisse d'un projet personnel ou d'un projet professionnel, l'incidence familiale du patrimoine.

Il s'agira de traiter des situations de nos clients mais aussi de vos préoccupations professionnelles. Par ailleurs, nous ne pourrions permettre le développement de l'activité du mandataire en transaction immobilière, les autres activités liées au droit immobilier qui se développent en nos Cabinets.



Michel  
BÉNICHOU



Pierre LAFONT



Jérôme CASEY

JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

14h30

ATELIERS / Session 1

### ATELIER 45

#### Loi ALUR : quels impacts en droit de l'environnement en droit de l'urbanisme et en droit des sites et des sols pollués ?

Sous la direction de **Patricia SAVIN**, membre du Bureau du Conseil National des Barreaux

**Hugues PORTELLI**, avocat au barreau de Paris, sénateur du Val d'Oise, professeur agrégé à l'université Panthéon Assas (Paris II)

Millefeuille difficile à digérer, la loi ALUR présente une facette « environnement – urbanisme – sols pollués » importante et novatrice. La loi ALUR vient ainsi rénover le droit de l'environnement et de l'urbanisme en introduisant des dispositions nouvelles tendant à favoriser la construction tout en protégeant les terres naturelles et agricoles, via notamment des outils de lutte contre l'étalement urbain et d'incitation à la densification.

D'autres dispositions « environnementales » encadrent notamment les modalités de dépollution des sites pollués et introduisent une hiérarchie des responsables, avec la reconnaissance du statut de « tiers intéressé » par la dépollution d'un site. Tels seront les points évoqués dans cet atelier qui n'abordera pas les aspects locatifs et immobiliers de la loi ALUR.



Patricia SAVIN



Hugues  
PORTELLI

### ATELIER 46

#### Avocats, restructurations, contentieux sociaux : qu'est-ce qui a changé ?

Sous la direction d'**Hubert FLICHY**, avocat au barreau de Paris

**Alain OTTAN**, avocat au barreau de Montpellier

L'avocat, conseil de la restructuration de l'entreprise, fait face à la concurrence d'autres acteurs. La loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi est venue modifier notre rôle dans nos missions contentieuses ou de conseil. Notre formation doit évoluer et nous devons réfléchir aux organisations associant compétences économiques, financières et juridiques et assurant à l'avocat toutes sa place dans la gestion des restructurations.



Hubert FLICHY



Alain OTTAN



## Informations personnelles

M.  Mme

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Avocat de + 5 ans d'exercice  Avocat de - 5 ans d'exercice  Élève avocat  Autres

Date de prestation de serment : .....

Nom de votre cabinet : .....

Numéro CNBF : .....

Barreau d'appartenance : .....

Numéro Siret : .....

Adresse :

Ville: ..... Code postal: ..... Pays: .....

Téléphone: ..... Mobile: ..... Fax: .....

E-mail : .....

Conformément à la loi informatique et libertés, nous vous informons que les réponses à ces questions sont requises pour le traitement de votre inscription. Ces informations sont destinées à l'Association Convention Nationale des Avocats, responsable du traitement, à des fins de gestion administrative et commerciale. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux informations vous concernant qui s'exerce auprès de l'Association Convention Nationale des Avocats 22 rue de Londres 75009 Paris ou par courriel à : [convention@cnb.avocat.fr](mailto:convention@cnb.avocat.fr).

## Ma participation aux soirées

Cocktail et «Revue des revues» le mercredi 29 octobre

Soirée de Gala le jeudi 30 octobre

## Accompagnant

Je serai accompagné(e)

Nom : ..... Prénom : .....

Mon accompagnant assistera :

Au cocktail et à la «Revue des revues» le mercredi 29 octobre au tarif de 50,00 euros TTC

À la soirée de Gala le jeudi 30 octobre au tarif de 90,00 euros TTC

## Formation - Prise en charge FIF-PL

La présente convention se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil National des Barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit 20 heures de formation validées au cours de ces journées.

Pour toute demande de prise en charge individuelle par le Fonds Interprofessionnel de Formation (FIF-PL) pour les avocats libéraux :

- Téléchargez la demande de prise en charge sur le site : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- Indiquez le code NAF "Avocat" et numéro de déclaration d'activité suivant : 11753216075
- Adressez le dossier au FIF-PL avant la formation. L'attestation de présence correspondante à la manifestation sera à adresser au FIF-PL pour remboursement.

Pour les avocats salariés, contacter l'OPCA-PL.

FORMATION CONTINUE  
20 HEURES  
VALIDÉES

## Transport

### SNCF

Je souhaite recevoir un fichet de réduction SNCF

Le fichet de réduction SNCF vous sera adressé par courrier dès validation de votre inscription.

### AIR FRANCE

Je souhaite recevoir un code de réduction AIR FRANCE

## Hébergement

Dans le cadre de la Convention Nationale des Avocats, l'hôtellerie est intégralement gérée par Eventime. Pour votre confort, plus de 3000 chambres ont été négociées dans des hôtels de 1 à 4 étoiles à Montpellier et ses alentours.

**La réservation en ligne de votre hébergement est disponible en ligne sur le site de la Convention Nationale des Avocats, rubrique Hébergement : [www.conventionnationaledesavocats.com/hebergement](http://www.conventionnationaledesavocats.com/hebergement)**

## Assurance annulation

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation qui couvrira vos droits d'inscription et votre 1<sup>ère</sup> nuit d'hôtel, dans la limite d'un montant de 700 Euros T.T.C.

**Toute demande d'annulation (hors assurance facultative) intervenant après le 15 septembre 2014 ne pourra donner lieu à un remboursement.**

Le remboursement sera effectué par chèque, à l'issue de la Convention.

Je souhaite souscrire à l'assurance annulation facultative d'un montant de 12 Euros T.T.C.

Je déclare avoir lu et j'accepte les conditions d'annulation.

## Assurance annulation

### LES GARANTIES SONT ACQUISES EN CAS :

- 1/ Décès, accident corporel grave, maladie grave de l'Adhérent, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants ou descendants jusqu'au 2<sup>e</sup> degré, beaux-pères, belles-mères, frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles, ainsi que toute personne vivant habituellement avec l'Adhérent,
    - Par accident on entend : Toute atteinte corporelle, non intentionnelle de la part de l'assuré et provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. Cet accident devra être constaté par une autorité médicale mandatée par la société et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre et interdisant formellement de quitter le domicile.
    - Par maladie on entend : Toute altération de la santé ayant un support organique Cette maladie devra être constatée par une autorité médicale mandatée par la société et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre et interdisant formellement de quitter le domicile.
  - 2/ Décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'Adhérent.
  - 3/ Dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux, ou causés par les forces de la nature aux locaux professionnels ou privés de l'Adhérent et impliquant impérativement sa présence pour prendre des mesures conservatoires nécessaires.
  - 4/ Vol dans les locaux professionnels ou privés de l'Adhérent, si ce vol nécessite impérativement sa présence, et s'il se produit dans les 48 heures précédant le départ.
  - 5/ Convocation ou événement d'ordre administratif ou professionnel, à la condition expresse que l'Adhérent n'ait pas eu connaissance de la date de l'un des événements limitativement énumérés ci-après au moment de la réservation du voyage ou de la souscription de cette garantie :
  - 6/ Convocation de l'Adhérent devant un tribunal en tant que témoin, juré d'Assises, ou procédure d'adoption d'un enfant.
  - 7/ Convocation de l'Adhérent à une audience, une expertise ou un référé.
  - 8/ Obtention par l'Adhérent d'un emploi ou d'un stage ANPE à condition d'être inscrit au chômage, à l'exclusion de prolongation ou renouvellement de contrat.
  - 9/ Licenciement économique de l'Adhérent ou de son conjoint de fait ou de droit, assuré par ce même contrat à la condition que la procédure n'ait pas été engagée antérieurement à la souscription du contrat.
  - 10/ Mutation professionnelle de l'Adhérent, non disciplinaire, imposée par l'autorité hiérarchique et n'ayant pas fait l'objet d'une demande de la part de l'Adhérent.
  - 11/ Suppression ou modification des congés payés de l'Adhérent imposée par son employeur, alors qu'ils avaient été accordés par l'employeur avant l'inscription au voyage et la souscription du présent contrat.
- Cette garantie ne s'applique pas pour les membres d'une profession libérale, les travailleurs indépendants, dirigeants et représentants légaux d'entreprise.
- 12/ Vol de la carte d'identité de l'Adhérent ou de son passeport dans les 48 heures précédant

son départ l'empêchant de satisfaire aux formalités de police aux frontières

13/ Contre-indication ou suites de vaccination de l'Adhérent.

14/ Annulation de la personne devant accompagner l'Adhérent (co-pilote ou pilote) durant le voyage, inscrite en même temps que lui, et assurée par ce même contrat, lorsque l'annulation a pour origine l'une des causes énumérées ci-dessus. Toutefois, si l'Adhérent souhaite partir sans elle, l'Assureur lui remboursera les frais supplémentaires d'hôtel entraînés par cette annulation.

### LES GARANTIES SONT ACQUISES SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS CI-APRÈS :

#### A - Pour l'accident et la maladie :

- Demeurent exclus :
  - a** - Lorsque une visite médicale n'est pas demandée : les conséquences de tout accident ou maladie dont les premières constatations ont été faites avant la date d'effet du présent contrat ;
  - b** - Lorsque une visite médicale est demandée : les conséquences de tout accident ou maladie ayant fait l'objet de réserves médicales et/ou qui n'aurait pas été déclaré au médecin expert lors de la visite médicale et dont l'Assuré était informé ;
  - c** - La pratique d'un sport dangereux, les sports aériens, saut à l'élastique, ski acrobatique et tremplin, compétition mécanique même à titre d'amateur, plongée sous-marine, toute compétition sportive, sauf déclaration préalable ;
  - d** - L'utilisation de stupéfiants ou de médicaments non prescrits par une autorité médicale compétente,
  - e** - L'éthylisme, l'état d'ivresse caractérisé par un taux d'alcoolémie supérieur à la limite fixée par la réglementation routière en vigueur en France au jour du sinistre, lorsqu'il est conducteur d'un véhicule. Ce taux est limité à 0,80g/l de sang lorsqu'il n'est pas conducteur d'un véhicule.
  - f** - Toutes perturbations d'ordre psychologique ou psychiatrique pour lesquelles l'assuré suit ou devra suivre un traitement ;
  - g** - Fatigue et/ou épuisement physique ne résultant pas d'une maladie ;
  - h** - Les conséquences directes ou indirectes d'une grossesse, qu'elle soit normale ou pathologique ;
  - i** - Tout voyage en avion qui ne serait pas effectué comme passager d'une ligne régulière ou d'un avion charter d'une ligne régulière approuvée par les organismes de contrôle aérien, à moins qu'il ne soit approuvé par l'Assureur
  - j** - Le suicide ou la tentative de suicide.

#### B - Pour le deuil familial, la garantie est acquise pour :

- Décès des ascendants, descendants et/ou collatéraux du premier degré, du conjoint ou concubin notoire de l'ASSURE, dès lors que le décès se situe pendant la période de garantie et que le défunt est âgé de moins de 75 ans. L'indisponibilité de l'assuré est cependant limitée au maximum à 3 jours. Il est précisé que chaque membre de la famille est sujet aux mêmes conditions de garantie et exclusion de ce contrat. Les garanties débiteront le jour où l'ASSURE aura connaissance du deuil familial.



## Facturation

Si l'adresse de facturation est différente de votre adresse personnelle, merci de nous indiquer les coordonnées de facturation :

Nom ou Raison sociale : .....

Adresse : .....

Complément d'adresse: .....

Ville: ..... Code postal: .....

## Règlement

Je m'inscris à la Convention Nationale au tarif de :	HT	TTC
<input type="checkbox"/> Élève avocat	150€	180€
<input type="checkbox"/> Avocat de - 5 ans d'exercice	310€	372€
<input type="checkbox"/> Avocat de + 5 ans d'exercice	549€	658,80€
<input type="checkbox"/> Autres	549€	658,80€
<b>TOTAL T.T.C (A)</b>		

<input type="checkbox"/> Je souscris à l'assurance annulation		12€
<b>TOTAL T.T.C (B)</b>		

Je serai accompagné(e) :	HT	TTC
<input type="checkbox"/> Au cocktail et à la «Revue des revues»		50€
<input type="checkbox"/> À la soirée de Gala		90€
<b>TOTAL T.T.C (C)</b>		

<b>TOTAL T.T.C ( somme des totaux A+B+C)</b>		
----------------------------------------------	--	--

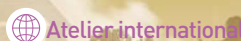
Date: ..... Signature (Obligatoire):

Renvoyez ce bulletin d'inscription dûment complété accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'Association Convention Nationale des Avocats à l'adresse suivante :

Conseil National des Barreaux  
Convention Nationale des Avocats - Service Inscriptions  
22 rue de Londres – 75009 Paris.

Votre inscription sera confirmée dès réception de votre bulletin et de votre règlement.  
Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

## Ateliers de formation



### MERCREDI 29 OCTOBRE

Merci de choisir un atelier par session

#### Session n° 1 (14h30)

- 1. L'avocat et l'entreprise : comment s'adapter à un marché du droit en croissance
- 2. La sécurité juridique au service de l'économie et la croissance
- 3. La nouvelle action de groupe à la française : mise en œuvre pratique
- 4. Entreprises et droits de l'Homme
- 5. Pratique de l'acte d'avocat
- 6. L'avocat à l'ère numérique
- 7. Le petit manuel de l'avocat employeur
- 8. La cession ou transmission du cabinet lors du départ en retraite
- 9. Risques psychosociaux : réel danger ou fantasme
- 10. L'avocat entrepreneur
- 11. La question prioritaire de constitutionnalité : un réflexe
- 12. Droit des entreprises en difficulté : actualités
- 13. Droit de la Distribution : nouveaux enjeux
- 14. L'avocat à la rencontre du particulier
- 15. Compliance : l'avocat acteur de sécurité
- 16. Propriété intellectuelle
- 17. L'OHADA
- 18. Le droit de la santé de l'humanitaire

### JEUDI 30 OCTOBRE

Merci de choisir un atelier par session

#### Session n° 1 (14h30)

- 37. La procédure participative niveau 1
- 38. Les baux d'habitation après la loi ALUR
- 39. Droit pénal : un nouvel exercice professionnel?
- 40. La réforme européenne des successions internationales
- 41. Droit des victimes : quand l'union fait la force
- 42. Et si les avocats s'emparaient de l'accès au droit?
- 43. Publicité et sollicitation personnalisée : une nouvelle communication pour les avocats
- 44. Le patrimoine et l'immobilier
- 45. Loi ALUR : quels impacts en droit de l'environnement, en droit de l'urbanisme et en droit des sites et des sols pollués ?
- 46. Avocats, restructurations, contentieux sociaux : qu'est-ce qui a changé ?
- 47. L'avocat et la justice internationale
- 48. L'avocat, le juge et la famille
- 49. Sport et économie
- 50. Les paternités imposées - «Pères malgré eux»
- 51. La liberté d'expression de l'avocat au regard de la CEDH
- 52. L'avocat et la preuve pénale de demain
- 53. Liberté des acteurs économiques et limites délictuelles en matière de pratiques anticoncurrentielles

#### Session n° 2 (16h30)

- 19. Interprofessionnalité : transformer la concurrence : en un outil de développement
- 20. Le droit de la concurrence, un cheval de Troie procédural ?
- 21. Nouveau mode de financement du procès, ou risque de bouleversement de la procédure : qu'est-ce que le third party funding ?
- 22. L'intelligence économique : une arme de croissance pour les entreprises et les avocats
- 23. Le mandat en transactions immobilières
- 24. La dématérialisation et le cabinet d'avocats
- 25. Nouveaux modes d'exercice de la profession d'avocat
- 26. Les outils de motivation et de management du personnel de l'avocat
- 27. L'avocat CIL / La protection des données personnelles
- 28. Nouveaux modèles économique et stratégie des cabinets
- 29. Avocat au XXI<sup>e</sup> siècle
- 30. La place de l'avocat dans l'exercice du droit
- 31. Le développement de l'arbitrage pour tous les contentieux
- 32. L'avocat lobbyiste : quelles perspectives ?
- 33. Demain j'arrête... mais pas tout de suite : tout sur votre retraite
- 34. La médiation conventionnelle en droit des affaires
- 35. La réforme du droit des obligations
- 36. Les baux commerciaux

#### Session n° 2 (16h30)

- 54. La procédure participative niveau 2
- 55. L'avocat et les modes amiables de résolution des différends : principes et réalités
- 56. Perquisitions chez l'avocat : la mort du secret
- 57. La lutte contre la corruption
- 58. Individualisation de la réparation du préjudice corporel
- 59. Les expériences de pro bono
- 60. Internet et déontologie
- 61. L'avocat recruteur de talents
- 62. Acte de procédure d'avocat
- 63. L'avocat connecté : marketing et communication des cabinets sur le net
- 64. Responsabilité sociale des entreprises : le droit au service de la transformation des entreprises
- 65. L'enfant et ses droits : que reste-t-il de l'autorité parentale ?
- 66. L'égalité Femmes-Hommes
- 67. Filiation, origines, parentalité : un besoin de réformes
- 68. Les enfants dans le divorce trans méditerranéen
- 69. Le lobbying des avocats : pour nos cabinets, notre profession et la justice
- 70. Le littoral et les aspects du domaine maritime
- 71. Consultation du dossier par l'avocat durant la garde à vue
- 72. Quels recours et quels moyens à l'encontre d'un marché public



ATELIER 47

L'avocat et la justice internationale

Sous la direction de **Marianne LAGRUE**, vice-présidente de la commission Libertés et Droit de l'Homme du Conseil National des Barreaux

**Jean-Marie BIJU-DUVAL**, avocat au barreau de Paris, avocat devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, avocat devant la Cour pénale internationale

**Elisabeth CLAVERIE**, professeure à l'EHESS

**Simon FOREMAN**, avocat au barreau de Paris, président de la Coalition française pour la Cour Pénale Internationale (CFCPI)

**Christine MARTINEAU**, avocat au barreau de Paris, avocat devant les Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC)

**Elisabeth SIMONNEAU-FORT**, avocat devant les Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC)

Quelle place pour la justice internationale dans les procès traditionnels? Les juridictions internationales sont-elles adaptées aux défis qu'elles doivent relever? Quelle place l'avocat peut-il ou doit-il y revendiquer? Les réponses évoluent avec la mise en œuvre de procès devant la Cour pénale internationale ou les tribunaux spéciaux. Ces évolutions et perspectives seront débattues avec des praticiens et des spécialistes de ces juridictions.



Marianne LAGRUE



Jean-Marie BIJU-DUVAL



Elisabeth CLAVERIE



Simon FOREMAN



Christine MARTINEAU



Elisabeth SIMONNEAU-FORT

ATELIER 48

L'avocat, le juge et la famille

Sous la direction de **Céline CADARS-BEAUFOUR**, vice-présidente de la commission Textes du Conseil National des Barreaux

**Anne-Marie LEROYER**, professeure de droit privé

**Dominique PIWNICA**, membre du Conseil National des Barreaux

**Frédérique BOZZI**, conseiller à la Cour d'appel de Paris

Le conseil de l'avocat dans le contentieux familial engage des vies et des familles. En ce domaine, plus particulièrement, le droit tend à une plus large contractualisation et à un accroissement des responsabilités confiées au juge. L'avocat intervient de plus en plus en amont du conflit. Cet atelier analysera ces évolutions en réfléchissant au rôle des intervenants judiciaires dans la résolution des litiges familiaux et leur pacification.



Céline CADARS-BEAUFOUR



Anne-Marie LEROYER



Dominique PIWNICA

14h30

ATELIERS / Session 1

#### ATELIER 49

### Sport et économie

organisé par l'Ordre des avocats du barreau de Montpellier

Sous la direction de **Pierre BECQUE**, ancien bâtonnier du barreau de Perpignan

**Rémy LEVY**, avocat au barreau de Montpellier,  
président de Montpellier Hérault Handball

**Paul GOZE**, président de la Ligue Nationale de Rugby

- Le budget d'un Club Professionnel :  
Recettes / dépenses Handball / Rugby
- Nécessité d'un encadrement contractuel précis :  
droit commercial, droit social, droit disciplinaire.
- Le cas particulier des droits de télévision
- L'exemple de la LNR
- Le rôle spécifique de l'avocat auprès d'un Club,  
d'une Ligue ou d'une Fédération.



Pierre BECQUE



Rémy LEVY



Paul GOZE

#### ATELIER 50

### Les paternités imposées - «Pères malgré eux»

organisé par l'EDA Nord Est

**Mary PLARD**, avocat au barreau de Nantes

Si les lois accordent aux femmes le droit de renoncer à être mère (IVG, abandon...), qu'en est-il des pères? De tous ceux qui, dans le cadre d'une action de paternité initiée par une femme qu'ils n'ont connue, parfois que quelques heures, deviennent pères sans le vouloir et sommés de l'accepter? La question du choix d'être mère a été obtenue de haute lutte par les femmes. En revanche, l'homme – le géniteur – n'est finalement pas décisionnaire. Il y a en l'état un vide juridique face à cette toute puissance maternelle. Si, actuellement, la justice considère que l'homme doit assumer les conséquences de ces actes, pourquoi doit-il porter davantage que la femme la responsabilité de la naissance?



Mary PLARD

#### ATELIER 51

### La liberté d'expression de l'avocat au regard de la CEDH

organisé par l'EDA Centre Sud

**Frédéric SUDRE**, agrégé des Facultés de Droit, professeur à l'université Montpellier I

**Laurent PETITI**, avocat au barreau de Paris, ancien membre du Conseil National des Barreaux

- La liberté d'expression au service des droits de la défense,  
à l'audience et à l'extérieur.
- La liberté d'expression au service du fonctionnement de la justice :  
exercice médiatique des droits de la défense et critique des  
décisions de justice et du fonctionnement de la justice.



Frédéric SUDRE



Laurent PETITI



JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

14h30

### ATELIERS / Session 1

#### ATELIER 52

##### L'avocat et la preuve pénale de demain

organisé par l'EDA Grand Ouest

**Thierry LEZEAU**, directeur de la société Forensic Consulting France

**François DAOUST**, directeur de l'IRCGN de Rosny-Sous-Bois

**Yves SCHULIAR**, médecin légiste, docteur en sciences forensiques



Thierry LEZEAU

La normalisation ou les protocoles n'épargne pas le monde pénal. L'assurance qualité et la traçabilité du simple technicien de la scène d'infraction, à l'expert dans son laboratoire, imposent une nouvelle lecture et une authentique connaissance des capacités expertales. Il s'agit dans le cadre de cet atelier de replacer à sa juste place la preuve scientifique qui sert souvent mais qui ne se confond pas avec la preuve pénale.



François  
DAOUST



Yves  
SCHULIAR

#### ATELIER 53

##### Liberté des acteurs économiques et limites délictuelles en droit des pratiques anticoncurrentielles, organisé par l'EDA Centre Ouest

**François REYE**, avocat au barreau de Poitiers

**Eddy LAMAZEROLLES**, directeur du DJCE et de l'IEJ

de Poitiers, professeur agrégé des universités

La liberté contractuelle dans la négociation commerciale, recouverte aux termes de la Loi du 4 Août 2008, n'est-elle pas en voie de devenir une illusion face aux surdéveloppements ou aux nouveaux développements de la répression délictuelle articulée sur la base de l'article L442-6 du Code de Commerce ?



François REYE



Eddy  
LAMAZEROLLES

16h30

### ATELIERS / Session 2

#### ATELIER 54

##### La procédure participative niveau II

Sous la direction de **Laurence JUNOD-FANGET**, avocat au barreau de Lyon

**Natalie FRICÉRO**, professeure à l'université de Nice,  
directrice de l'Institut d'Études Judiciaires

**Bertrand DE BELVAL**, avocat au barreau de Lyon,  
membre du Conseil de l'Ordre

Présentation des intérêts de la convention de procédure participative dans tous les secteurs clés de la vie économique et sociale à partir d'exemples concrets dans les domaines du droit de la santé, droit immobilier, droit du partage, droit des affaires. Présentation des clés pour maîtriser la technique de la procédure participative



Laurence  
JUNOD-FANGET



Natalie  
FRICÉRO

JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

16h30

ATELIERS / Session 2

### ATELIER 55

#### L'avocat et les modes amiables de résolution des différends : principes et réalités

Sous la direction de **Christine RUETSCH**, membre du Conseil National des Barreaux

**Stéphane LOPEZ**, avocat au barreau de Strasbourg

**Michèle JAUDEL**, avocat au barreau de Paris

Présentation des outils législatifs et règlementaires organisant les modes amiables de résolution des différends : Cet atelier sera consacré au rôle de l'avocat, médiateur, accompagnant dans le cadre d'un processus amiable ou acteur d'une procédure participative. Il évoquera les différents protocoles conclus entre les barreaux et les juridictions pour la mise en œuvre et le développement de la médiation.



Christine  
RUETSCH



Stéphane  
LOPEZ



Michèle  
JAUDEL

### ATELIER 56

#### Perquisitions chez l'avocat : la mort du secret

Sous la direction de **Vincent NIORE**, membre du Conseil National des Barreaux

**Loïc DUSSEAU**, membre du Conseil National des Barreaux,  
délégué du bâtonnier de Paris aux perquisitions

**Thierry CARRÈRE**, membre du Conseil National des Barreaux,  
ancien bâtonnier du barreau de Toulouse

La perquisition du cabinet de l'avocat c'est l'effraction de ce lieu qui doit pouvoir abriter tous les secrets. En pratique, elle constitue un aboutissement ayant pour objet de rechercher tous éléments permettant de confirmer une information. Le Bâtonnier, ou son délégué, qui n'a pas accès au dossier et qui n'est pas le juge de son confrère, assure avec peu de moyens une garantie essentielle de la procédure pour assurer le droit du secret professionnel de l'avocat, des droits de la défense et de la présomption d'innocence.



Vincent NIORE



Loïc DUSSEAU



Thierry  
CARRÈRE





ATELIER 57

**La lutte contre la corruption**

avec le soutien de l'Ordre des avocats des barreaux de Nantes et de Rennes en partenariat avec l'UIA

Sous la direction de **Michèle TISSEYRE**, membre du Conseil National des Barreaux, ancien bâtonnier du barreau de Montpellier

**Jacques LAPALUS**, bâtonnier du barreau de Nantes

**Stéphane GARDETTE**, bâtonnier du barreau de Rennes

**Cheike SAKO**, ministre de la justice de la Guinée

**Rohulla QARIZADA**, président de l'Afghanistan Independent Bar Association

**Bernard VATIER**, secrétaire général de la Conférence Internationale des Barreaux ancien bâtonnier du barreau de Paris, président de l'Union Internationale des CARPA

**Renaud VAN RUYMBEKE**, 1<sup>er</sup> vice-président chargé de l'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris

La lutte contre la corruption est une priorité pour la communauté internationale. Les pays mettent en place des programmes et peuvent y consacrer des moyens importants. Les victimes de la corruption demandent désormais réparation devant les tribunaux. Les avocats doivent intervenir dans ces nouveaux cadres organisés par les conventions de l'OCDE ou des Nations unies afin de guider et conseiller leurs clients.



Michèle  
TISSEYRE



Jacques  
LAPALUS



Stéphane  
GARDETTE



Cheike SAKO



Rohulla  
QARIZADA



Bernard VATIER



Renaud  
VAN RUYMBEKE

ATELIER 58

**Individualisation de la réparation du préjudice corporel**

Sous la direction de **Bertrand COUDERC**, membre du Conseil National des Barreaux

**Laurence CLERC-RENAUD**, maître de conférences en droit privé à la Faculté de Chambéry

**Gisèle MOR**, ancien bâtonnier du barreau du Val d'Oise, ancien membre du Conseil National des Barreaux

**Michel EHRENFELD**, coordinateur règlement de Axa France, chargé d'enseignement à l'Institut des assurances de Paris

Réparation intégrale du préjudice et individualisation de l'indemnisation / égalité des victimes devant la réparation : ces principes sont-ils contradictoires ? Les barèmes, référentiels, tables de capitalisation, constituent-ils des outils assurant une plus grande équité entre les victimes ou des moyens tendant déjà à faciliter le travail des acteurs de processus indemnitaires, qu'ils soient magistrats, assureurs... ou avocats ?



Bertrand  
COUDERC



Laurence  
CLERC-RENAUD



Gisèle MOR



Michel  
EHRENFELD

JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

16h30

### ATELIERS / Session 2

#### ATELIER 59

##### Les expériences de pro bono

Sous la direction de **Laurent MARTINET**,  
vice-bâtonnier du barreau de Paris

**Denis CHEMLA**, avocat aux barreaux de Paris et New York,  
**Noanne TENESSON**, secrétaire générale de l'Alliance des Avocats  
pour les Droits de l'Homme

**Jean-Luc BÉDOS**, avocat au barreau de Paris,  
président de l'association Droits d'Urgence

Les avocats prêtent leur concours à des actions bénévoles organisées au titre de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le « pro bono ». Les participants échangeront leurs expériences dans des domaines très divers tels que l'accès au droit des plus démunis, la défense des droits de l'homme à l'international et le soutien aux organisations non gouvernementales.



Laurent  
MARTINET



Denis  
CHEMLA



Noanne  
TENESSON



Jean-Luc  
BÉDOS

#### ATELIER 60

##### Internet et déontologie

Sous la direction de **Thierry WICKERS**, ancien président  
du Conseil National des Barreaux

**Romain CARAYOL**, avocat au barreau de Paris,  
ancien membre du Conseil National des Barreaux

**Christophe LANDAT**, avocat au barreau de Montpellier

**Damien DOUANI**, expert média et innovation,  
co-créateur de Fada Social Agency

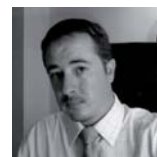
Les technologies de l'information et de la communication semblent offrir une opportunité inédite de permettre à tous de communiquer via les blogs et les réseaux sociaux. Pourtant, appréhender le web comme un outil de communication peut être source de déception. Le web est un nouveau territoire avec ses codes et ses usages. Investir son identité numérique, bâtir sa stratégie pour une présence quotidienne, expérimenter et jouer le jeu, telle est l'ambition de cet atelier.



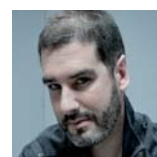
Thierry  
WICKERS



Romain  
CARAYOL



Christophe  
LANDAT



Damien  
DOUANI

#### ATELIER 61

##### L'avocat, recruteur de talents

organisé par l'EDA Grand Est

**Vincent GUIGUEN**, consultant auprès des cabinets d'avocats

Recruter c'est déjà une formidable opportunité de repenser les valeurs de son cabinet. De la définition du besoin jusqu'à l'intégration de la nouvelle ressource, en passant par la prospection efficace, cet atelier vous propose une méthodologie pour réussir le recrutement.



Vincent  
GUIGUEN



JEUDI  
30 OCTOBRE

# AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

16h30

ATELIERS / Session 2

## ATELIER 62

### Acte de procédure d'avocat

organisé par l'AAPPE et Droit & Procédure

Sous la direction de **Frédéric KIEFFER**, président de l'AAPPE,  
et **Julie COUTURIER**, présidente de *Droit & Procédure*

**Soraya AMRANI MEKKI**, professeure à l'université de Paris Ouest Nanterre La Défense  
**Elodie MULON**, avocat au barreau de Paris, ancien membre du Conseil National des Barreaux  
**Alain PROVANSAL**, avocat honoraire au barreau de Marseille  
**Renaud LE BRETON DE VANNOISE**, président du tribunal de grande instance de Pontoise

La proposition n°26 du rapport Delmas Goyon sur le juge du XXI<sup>e</sup> siècle consiste à créer l'acte de procédure d'avocat.

Les avocats auraient la possibilité d'accomplir des actes qui relèvent aujourd'hui du pouvoir exclusif du juge : procéder à des constatations matérielles et les consigner dans un procès-verbal, déterminer un expert et les modalités de son intervention... voici un nouvel outil qui permettrait de faire des avocats des acteurs de la résolution du litige en déchargeant le juge de missions où son autorité n'apparaît pas indispensable.



Frédéric  
KIEFFER



Julie  
COUTURIER



Soraya  
AMRANI MEKKI



Elodie MULON



Alain  
PROVANSAL



Renaud  
LE BRETON  
DE VANNOISE

## ATELIER 63

### L'avocat connecté : marketing et communication des cabinets sur le net

organisé par l'EFB

**Dominic JENSEN**, conseiller en stratégie des cabinets d'avocats  
**Claude-Etienne ARMINGAUD**, avocat au barreau de Paris

La prestation juridique en ligne. Exégèse et regards sur les articles 6.6.1 et suivants du RIN (la prestation en ligne, le paiement des prestations en ligne, les obligations de communication/information). Réseaux de communications. Présentation des principaux réseaux et de leurs utilisations dans un but promotionnel. L'importance d'une présence en ligne (l'e-réputation). Applications pratiques - comment se présenter et interagir en ligne - les règles en or, les pièges à éviter.



Dominic  
JENSEN



Claude- Etienne  
ARMINGAUD

JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

16h30

### ATELIERS / Session 2

#### ATELIER 64

### Responsabilité sociale des entreprises : le droit au service de la transformation des entreprises

Sous la direction d'**Yvon MARTINET**, avocat au barreau de Paris, ancien vice-batonnier

**François-Guy TRÉBULLE**, professeur à l'université Paris I, spécialiste de la RSE

**Florence RICHARD**, avocat au barreau de Paris, expert auprès du CCBE sur les questions de RSE

**Nathalie BOYER**, déléguée générale de l'Association Orée, spécialiste de la RSE

La RSE a pris un essor juridique essentiel à travers l'extension du reporting aux sociétés non cotées à compter de l'exercice 2013.

La première restitution de l'exercice 2013 est très encourageante et montre que les entreprises utilisent leur reporting RSE comme un outil de structuration et de transformation de leurs comportements et de leurs projets.

L'atelier permettra de faire un point d'actualité sur les évolutions en France et en Europe sur la question, et en particulier illustrera l'apport fondamental des avocats aux transformations en cours au sein des entreprises dans l'anticipation et la gestion de leurs risques extra-financiers (social, sociétal et environnemental).



Yvon  
MARTINET



François-Guy  
TRÉBULLE



Florence  
RICHARD



Nathalie  
BOYER

#### ATELIER 65

### L'enfant et ses droits : que reste-t-il de l'autorité parentale ?

Sous la direction de **Dominique ATTIAS**, membre du Conseil National des Barreaux

**Laure DILLY-PILLET**, avocat au barreau de Montpellier, présidente de l'association l'Avocat et l'Enfant

**Benoit BASTARD**, sociologue

**Jean-Pierre WINTER**, psychanalyste

Que reste-t-il de l'autorité parentale? Les droits de l'enfant ont considérablement évolué et aujourd'hui, l'enfant dispose de nouveaux droits, de nouvelles responsabilités, l'autorité parentale étant consacrée comme un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. L'enfant mineur peut-être entendu ou peut s'opposer à l'information de ses parents dans un certain nombre de domaines. Sociologues, pédopsychiatres et avocats échangeront pour donner la mesure de ces évolutions et préciser le rôle de l'avocat de l'enfant.



Dominique  
ATTIAS



Benoit  
BASTARD



Jean-Pierre  
WINTER



JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

16h30

ATELIERS / Session 2

### ATELIER 66

#### L'égalité Femmes-Hommes

Sous la direction de **Nicolas SANFELLE**,  
président de la commission Collaboration du Conseil National des Barreaux

**Anne CADIOT-FEIDT**, bâtonnier du barreau de Bordeaux,  
ancien membre du Conseil National des Barreaux

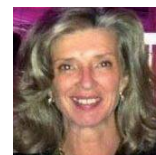
**Elisabeth FERRO-VALLÉ**, référente du Label Égalité du Groupe AFNOR

**Sébastien DENAJA**, député de l'Hérault

Une vraie culture de l'égalité professionnelle passe par la responsabilité sociale des entreprises. La profession d'avocat est concernée dans le cadre de sa fonction de conseil auprès de l'entreprise mais aussi au regard de son statut d'entreprise s'agissant de la gestion des cabinets. Les avocats sont de plus en plus sollicités pour élaborer des chartes ou les mettre en œuvre. Certains cabinets s'inscrivent dans une démarche de labellisation en matière d'égalité : expériences et propositions.



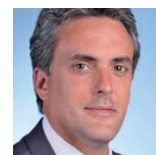
Nicolas  
SANFELLE



Anne  
CADIOT-FEIDT



Elisabeth  
FERRO-VALLÉ



Sébastien  
DENAJA

### ATELIER 67

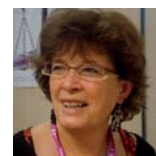
#### «Filiation, origines, parentalité » : un besoin de réformes

Sous la direction de **Régine BARTHÉLÉMY**, avocat au barreau de Montpellier,  
ancien membre du Conseil National des Barreaux

**Irène THÉRY**, sociologue

**Pierre MURAT**, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble

Cet atelier reprendra les travaux du groupe présidé par Irène THÉRY déposés en décembre 2013. Il sera donc question des débats sociétaux et de leurs perspectives législatives ou réglementaires que les praticiens du droit de la famille doivent appréhender.



Régine  
BARTHÉLÉMY



Irène THÉRY



Pierre MURAT

JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

16h30

ATELIERS / Session 2

Atelier international



### ATELIER 68

#### Les enfants dans le divorce transméditerranéen

avec le soutien de l'Ordre des avocats du barreau de Lille

Sous la direction d'**Alexandre BOICHÉ**, avocat au barreau de Paris

**Hélène FONTAINE**, bâtonnier du barreau de Lille

**Hassan OUAHBI**, président de l'Association des Barreaux du Maroc

**Christian VENNETIER**, magistrat de liaison français en Tunisie

**Nisrine EZ-ZAHOUD**, avocat au barreau de Lille

**Florence BORCY**, représentante du Ministère de la Justice à Bruxelles

**Omar ABOUZZOHOUD**, bâtonnier, association des Barreaux du Maroc

La rupture du lien conjugal en situation transfrontalière entraîne des situations parfois très complexes dans ses aspects procéduraux et matériels, tant sur la question du règlement de la rupture que celle du règlement de la situation juridique nouvelle. Ces difficultés concernent au premier chef les enfants du couple des deux rives de la Méditerranée.

Cet atelier sera ainsi l'occasion pour les avocats et magistrats présents d'échanger sur ces difficultés, de dégager les solutions et d'obtenir des réponses tant en matière de responsabilité parentale, de garde, de pension alimentaire, ou encore d'enlèvement d'enfants.



Alexandre  
BOICHÉ



Hélène  
FONTAINE



Nisrine  
EZ-ZAHOUD



Christian  
VENNETIER

### ATELIER 69

#### Le lobbying des avocats : pour nos cabinets, notre profession et la Justice

Sous la direction d'**Anne VAUCHER**, présidente de la commission Statut Professionnel de l'Avocat du Conseil National des Barreaux

**Anne CHARVERIAT**, avocat honoraire au barreau des Hauts-de-Seine

**Françoise LOUIS TREFOURET**, responsable relations avec les pouvoirs publics

du Conseil National des Barreaux

**Pascale PONROY**, directrice marketing et communication

Une profession qui compte c'est aussi une profession qui sait se faire entendre. Une profession qui sait se faire entendre c'est une profession qui sait intervenir auprès des décideurs économiques et politiques. Tel est le rôle du Conseil national des barreaux, institution représentative de notre profession.



Anne VAUCHER



Anne  
CHARVERIAT



Françoise LOUIS  
TREFOURET



Pascale PONROY



JEUDI  
30 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

16h30

### ATELIERS / Session 2

#### ATELIER 70

##### Le littoral et les aspects du domaine maritime

organisé par l'EDA Sud-Est

**Brigitte CHARLES-NEVEU**, avocat au barreau de Nice

Le contentieux du domaine public maritime traduit la difficulté qu'il y a à concilier des intérêts à première vue contradictoires à savoir l'intérêt général qui s'attache à la protection de l'environnement maritime (littoral et eaux intérieures) et l'intérêt général qui s'attache au développement économique et, avec lui, à la protection de la liberté d'entreprendre. Tel est le défi que les juridictions tant civiles qu'administratives mais aussi constitutionnelles et européennes sont amenées à relever.



Brigitte  
CHARLES-NEVEU

#### ATELIER 71

##### Consultation du dossier par l'avocat durant la garde à vue

organisé par l'EDA Sud-Ouest Pyrénées

**Sylvain LASPALLES**, avocat au barreau de Toulouse

**Alexandre MARTIN**, avocat au barreau de Toulouse

La loi n° 2014-535 du 27 mai 2014, entrée en vigueur le 2 juin 2014, transpose la directive 2012/13/UE du Parlement Européen et du Conseil, du 22 mai 2012, relative au droit à l'information dans le cadre des procédures pénales. Elle a pour principal objectif de renforcer les droits de la défense et de garantir une meilleure information sur le déroulement des procédures aux gardés à vue et aux personnes mises en cause dans les procédures pénales.

Pour autant, en dépit de la jurisprudence de la Cour Européenne des droits de l'homme et des directives européennes, le législateur français se refuse toujours à consacrer le droit pour l'avocat, et le gardé à vue, d'avoir accès à l'entier dossier.

Cette formation a pour objectif d'étudier les principales nouveautés en la matière, la jurisprudence européenne et française, et les moyens d'action à mettre en oeuvre par les avocats.



Alexandre  
MARTIN



Sylvain  
LASPALLES

#### ATELIER 72

##### Quels recours et quels moyens à l'encontre d'un marché public

organisé par l'EDA ALIENOR

**Pierre LARROUMEC**, vice-président du tribunal administratif de Bordeaux

**Damien SIMON**, docteur en droit, avocat au barreau de Bordeaux

Cet atelier aura essentiellement pour but d'examiner les moyens et les recours dont disposent les justiciables désireux de critiquer la passation, l'existence ou l'exécution d'un marché public. Cette intervention est destinée à promouvoir le développement de la pratique du droit public au sein de la profession d'Avocat.

à partir de  
20h00

### SOIRÉE DE GALA

VENDREDI  
 31 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA DÉMOCRATIE

8h00

### ACCUEIL DES PARTICIPANTS

La matinée sera animée par **Hélène LECOMTE**, journaliste

Hélène  
 LECOMTE



9h00

### INTRODUCTION

**Bernard-Henri LEVY**, philosophe

Bernard-Henri  
 LEVY



9h15

### L'AVOCAT PROMOTEUR ET DÉFENSEUR DES DROITS ET LIBERTÉS

**Robert BADINTER**, ancien président du Conseil constitutionnel,  
 ancien garde des Sceaux

**Jean- Paul DELEVOYE**, président du Conseil Économique,  
 Social et Environnemental

**François ROUX**, avocat honoraire, chef du Bureau de la Défense  
 au Tribunal Spécial pour le Liban

**Pascal TURLAN**, conseiller en coopération judiciaire  
 au Bureau du Procureur de la CPI



Robert  
 BADINTER



Jean- Paul  
 DELEVOYE



François  
 ROUX



Pascal  
 TURLAN

10h15

### L'AVOCAT ET LA CRÉATION DE LA NORME PAR LA POLITIQUE

**Bernard STIRN**, président de la section du contentieux du Conseil d'État

**Christine LAZERGES**, présidente de la CNCDH

**Dominique RAIMBOURG**, député de Loire-Atlantique,

vice-président de la commission des lois de l'Assemblée Nationale



Bernard  
 STIRN



Christine  
 LAZERGES



Dominique  
 RAIMBOURG



VENDREDI  
31 OCTOBRE

## AVOCAT, ACTEUR DE LA DÉMOCRATIE

11h15

### L'AVOCAT AU CŒUR D'UNE JUSTICE RÉNOVÉE

**André VALLINI**, secrétaire d'État à la Réforme Territoriale  
**Dominique ROUSSEAU**, professeur de droit à l'université Paris I Sorbonne  
**Pierre-Olivier SUR**, bâtonnier du barreau de Paris  
**Marc BOLLET**, président de la Conférence des bâtonniers



André  
VALLINI



Dominique  
ROUSSEAU



Pierre-Olivier  
SUR



Marc BOLLET

12h15

### SYNTHÈSE

**Jean-Marie BURGUBURU**, président du Conseil National des Barreaux  
**Aldo BULGARELLI**, président du Conseil des barreaux Européens  
**Luc KIRKYACHARIAN**, bâtonnier du barreau de Montpellier

**Pascale MODELSKI**, vice-présidente du Conseil National des Barreaux  
**Paule ABOUDARAM**, vice-présidente du Conseil National des Barreaux



Jean-Marie  
BURGUBURU



Aldo  
BULGARELLI



Luc  
KIRKYACHARIAN



Pascale  
MODELSKI



Paule  
ABOUDARAM

13h00

### CLÔTURE DE LA CONVENTION

# ANIMATIONS ET SOIRÉES

MARDI 28 OCTOBRE

16h00

## FORUM NATIONAL DES AVOCATS

Le Conseil National des Barreaux vous propose de venir échanger avec vos représentants sur les thèmes d'actualité qui mobilisent notre profession, accès au droit, réforme des professions réglementées...  
**lors du Forum National des Avocats, en ouverture de la Convention.**

**Le Forum sera ouvert à tous les confrères inscrits à la Convention Nationale le mardi 28 octobre à partir de 16 heures.**

18h00

## INAUGURATION DU VILLAGE DE LA PROFESSION ET COCKTAIL DE BIENVENUE

Rendez-vous à partir de 18h00 dans le Hall B3 pour l'inauguration du village de la profession, où une centaine d'exposants seront à votre écoute et vous présenteront tous les produits et services utiles à votre activité.

**L'inauguration sera clôturée par un cocktail de bienvenue en partenariat avec le Crédit du Nord à 18h30.**

MERCREDI 29 OCTOBRE

18h30

## COCKTAIL DÎNATOIRE DU VILLAGE DE LA PROFESSION

### APRÈS L'EFFORT, LE RÉCONFORT !

Le village de la profession accueille en première partie de soirée, avant le show de la revue des revues, un grand cocktail dînatoire. Profitez-en pour venir rencontrer les nombreux exposants professionnels, organismes techniques, syndicats, associations, centres de formation et institutions qui vous accueilleront sur leurs stands. Un moment d'échange, de détente et de convivialité à partager entre confrères.

### #avocapérotweet, l'apéro des avocats « connectés »



Tous les avocats «connectés» vous donnent rendez-vous le **29 octobre à 18h30** à l'**#avocapérotweet** pour partager un moment de convivialité au sein du village de la profession, **Hall B3**.  
Pour participer, complétez et imprimez le badge disponible sur : [www.conventionnationaledesavocats.com](http://www.conventionnationaledesavocats.com)

N'hésitez pas à inviter vos confrères sur Twitter et Facebook avec le hashtag **#avocapérotweet**.



# ANIMATIONS ET SOIRÉES

MERCREDI 29 OCTOBRE

20h00

REVUE DES REVUES

## Place au spectacle... voici la Revue des Revues !

Venus de tous les barreaux de France, les membres de la troupe se font artistes d'un soir pour vous offrir un formidable moment de fête et de convivialité.

Avec insolence parfois, avec talent toujours, ils brocarderont pour vous les petits et grands travers du monde juridique et judiciaire, sans manquer d'égratigner au passage quelques personnalités de la profession...

**L'espace d'une soirée, oubliez le stress quotidien et laissez-vous emporter par le rire et l'émotion !**

**La revue des revues sera suivie d'une soirée dansante animée par un orchestre et vous pourrez vous divertir autour d'un bar à mojitos aux couleurs du Sud.**



JEUDI 30 OCTOBRE

20h00

SOIRÉE DE GALA

Rendez-vous à partir de 20 heures pour une soirée pleine d'originalité, de modernité, rythmée par une sélection éclectique d'artistes et de musiciens de talents. Retrouvez vos confrères autour d'un verre, du buffet dînatoire ou sur la piste de danse !



# VILLAGE DE LA PROFESSION

## UNE EXPOSITION SUR 6000 M<sup>2</sup>, 100 PROFESSIONNELS AU SERVICE DES AVOCATS

Nous le constatons au quotidien, l'époque de mutation actuelle nous place au centre d'enjeux en matière d'organisation et de management de nos structures d'exercice, dont nous devons être les acteurs.

C'est le sens de la réflexion que nous avons menée pour que chaque cabinet trouve au sein de cette exposition plurielle la réponse à ses propres questionnements. L'exposition, une surface dédiée de 6000 M<sup>2</sup> sera l'occasion de rencontrer les exposants pour profiter de solutions efficaces aux meilleures conditions.

En phase avec les évolutions récentes, organismes techniques, banques, assurances, informaticiens, matériels innovants et sociétés de services composeront un panel complet et présenteront leurs derniers équipements, technologies et offres globales.

Lieu d'information accessible à tous, le salon accueillera également des Focus-Ateliers, des débats, des partages d'expériences organisés par les experts partenaires à travers le prisme majeur de l'innovation et de l'expertise : efficacité informatique, création de cabinet, mobilité, prévoyance et retraite, dispositifs de financement, qualité des services, retours d'expérience, méthodologies, archivage et classement ...

**Venez rencontrer les exposants pour faire le point complet sur les dernières innovations.**

### AGENCES CONSEIL

- AZKO
- LEXTINCELLE

### ASSOCIATIONS

- ASSOCIATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES
- ASSOCIATION POUR LA MAITRISE DES RISQUES DES AVOCATS (A.M.R.A.)
- JURIS DEFI
- ANAAFA
- JURISCUP
- LAB'S
- VILLAGE DE LA PROFESSION LIBERALE (ARAPL, RAM, RSI, ORIFF)
- AVOCATS SANS FRONTIÈRES

### ASSURANCE-MUTUELLE

- AMPLI MUTUELLE
- CREPA
- LA PREVOYANCE DES AVOCATS
- LE CONSERVATEUR
- MMA
- MUTUELLE DES PROFESSIONS JUDICIAIRES
- SOCIETE DE COURTAGE DES BARREAUX (S.C.B.)
- SOPHIASSUR

### BANQUES

- BANQUE POPULAIRE CAISSE D'EPARGNE
- BNP PARIBAS
- CIC
- GROUPE CREDIT DU NORD
- HSBC

### BUREAUTIQUE

- SAMSUNG

### CENTRALE D'ACHATS

- PRAEFERENTIA

### CENTRES DE FORMATION

- ACTALIANS (ex OPCA PL)
  - ENADEP
  - VILLAGE DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE
- Toutes les écoles d'avocats seront présentes

### CHAMPAGNE

- CHAMPAGNE THIENOT





# VILLAGE DE LA PROFESSION

## EDITEURS DE LOGICIELS APPLICATIFS

- ADWIN
- BUROCLIC
- CARREMENT NET
- GESTISOFT
- JARVIS
- JPL SYSTEMES
- SECIB

## FONDS D'ASSURANCE FORMATION

- FIF-PL

## FOURNITURES DE BUREAU

- CLEMENTZ - EUROMEGRAS
- OFFICE DEPOT

## INSTITUTIONS

- BARREAU DE MONTPELLIER
- CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

## PRESSE - EDITEURS JURIDIQUES

- EDITIONS DALLOZ
- EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE
- GROUPE REVUE FIDUCIAIRE
- JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES
- LEXBASE
- LEXISNEXIS
- LEXTENSO EDITIONS
- VILLAGE-JUSTICE.COM
- WOLTERS KLUWER FRANCE

## RETRAITE ET PRÉVOYANCE

- CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANCAIS (C.N.B.F.)

## ROBES D'AVOCAT

- L'ARTISAN COSTUMIER
- PONSARD & DUMAS

## SERVICE DE TRADUCTION

- XPLANATION

## SERVICES

- ACTUSITE, DIAPAZ, PILAUKA, TOSHIBA
- ECOSTAFF
- WEBHELP

## SERVICES INFORMATIQUES

- ARCHIBALD INTERNATIONAL
- CBC SOLUTIONS
- KONICA MINOLTA
- MYSOFT
- NAVISTA
- PAGES JAUNES
- PIB SOLUTIONS

## SYNDICATS

- AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES (ACE)
- CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS (CNA)
- FEDERATION NATIONALE DES UNIONS DE JEUNES AVOCATS (FNUJA)
- SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE (SAF)



# VILLAGE DE LA PROFESSION

## STAND CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

Le Conseil National des Barreaux disposera d'un stand au cœur du village de la profession, de nombreuses animations vous y attendrons :

**Des mini ateliers**, ouverts à tous et qui aborderont des points de droit ciblés (le droit collaboratif, l'avocat et l'entreprise, etc.) autant que des tribunes animées par les différentes composantes de la profession.

**Des activités ludiques**, au gré de la journée, où vous pourrez profiter lors de votre passage de différents sketches, chansons ou quizz, dotés de cadeaux, qui constitueront un avant-goût de la Revue des revues, mais aussi et encore le lendemain de celle-ci afin de prolonger le plaisir de la parodie.

Vous pourrez aussi vous former à Twitter et profiter d'un apéro tweet mais également participer à des apéritifs conviviaux avec les membres du CNB pour échanger en toute convivialité.

**Des cafés ou petits-déjeuners à thèmes** seront organisés avec les avocats des barreaux étrangers ou à l'occasion d'un forum des femmes.

Vous pourrez également prendre connaissance du travail des différentes commissions du CNB ainsi que de l'Observatoire ou bien encore des travaux sur la justice du XXI<sup>e</sup> siècle :

### ■ Stand INFORMATION ET DOCUMENTATION EN LIGNE :

Un espace de présentation des publications du CNB et informations en ligne à disposition des confrères gratuitement. Des démonstrations pratiques seront réalisées, notamment s'agissant de l'Encyclopédie dont chacun peut bénéficier mais sur bien d'autres sujets également. Le code de l'Avocat et le Guide Profession 2014 seront gracieusement remis aux congressistes.

### ■ Stand E-BARREAU :

Chacun pourra souscrire à la nouvelle clef RPVA et interroger le service e-barreau sur ses fonctionnalités actuelles, prochaines et futures (cloud privé de la profession, acte d'avocat électronique natif, etc.).

### ■ Stand FORMATION – SPECIALISATIONS :

Profitez-en pour retirer sur place votre dossier et obtenez tous renseignements utiles afin d'obtenir votre certificat de spécialisation.

### ■ Stand INTERNATIONAL :

Les confrères des barreaux étrangers pourront y trouver de très nombreuses informations, notamment lors des petits déjeuners organisés en leur honneur.

### ■ Stand NAVISTA :

La hotline NAVISTA disposera d'un emplacement spécifique afin que les avocats puissent voir concrètement son fonctionnement, puisqu'elle sera opérationnelle pendant toute la durée de la Convention.

### ■ Stand OBSERVATOIRE :

Vous pourrez prendre connaissance des travaux importants réalisés par l'Observatoire de la profession et notamment les études de marché.

### ■ Stand COMMUNICATION :

Chacun pourra directement s'entretenir avec les membres du service Communication du CNB et visionner l'intégralité de la campagne institutionnelle de la profession ainsi que les émissions diffusées sur LCI.

**L'objectif de ces animations est de permettre à l'ensemble des confrères de trouver sur l'espace CNB, de façon très conviviale, toutes les réponses et informations que le Conseil National des Barreaux, institution représentative de la profession, est en mesure de leur donner.**

Nous vous réservons également quelques surprises qui devraient vous plaire.





**ARAPL**  
Languedoc Roussillon

Aide aux obligations comptables, information, formations, permanences d'experts-comptables, contrôle des déclarations, non-majoration de 25% du revenu professionnel...  
L'**Association Régionale Agréée des Professions Libérales du Languedoc-Roussillon** accompagne les professionnels tout au long de leur activité libérale.

04.67.69.75.08  
arapl@arapl-lr.org



**unapl**  
UNION NATIONALE  
DES PROFESSIONS LIBÉRALES  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Confédération inter-syndicale/inter-professionnelle et organisation patronale représentative, l'**Union Nationale des Professions Libérales** désigne ses représentants pour siéger dans les organismes institutionnels : CESER, CAF, URSSAF, CPAM, PRUDHOMMES, RSI... Elle fédère une soixantaine de syndicats des 3 secteurs : santé, juridique, technique et cadre de vie. 3 missions essentielles : **défendre, promouvoir, représenter** les professions libérales.

04.48.19.02.09  
Unapl-lr@unapl-lr.org



**Oriffplr**  
information, formation, formalités

**4, 3, 2, 1 ...  
C'est la rentrée.**

L'**Office Régional d'Information, de Formations et de Formalités des Professions Libérales Languedoc-Roussillon**

c'est **4** mois pour se former, **3** lieux pour se rencontrer, se renseigner, **2** journées de formation gratuite à utiliser, **1** organisme à contacter!

04.67.69.75.14  
info@oriffplr.com

**La Maison des Professions Libérales  
à Montpellier Le Millénaire**



**mpl  
LR**

**Un lieu source et ressources  
dédié aux professionnels libéraux**

4500 m2 de locaux et des salles de réunion pour les professionnels libéraux.  
40 syndicats membres UNAPL LR, les Ordres des Professions de Santé, juridiques et techniques, les URPS, ainsi que les organismes de formation et technique des Professions Libérales.

04.67.69.75.00  
mpllr34@gmail.com

**former  
informer  
réunir  
soutenir  
accompagner...**



**gepl**

Le **Groupement d'Employeurs en Languedoc-Roussillon**,

basé à la MPLS30 (Maison des Professions Libérales et de Santé de Nîmes) aide les professionnels libéraux, conformément aux dispositions du Code du Travail pour le recrutement et l'emploi à temps partiel ou complet de salariés, sans le formalisme lié aux obligations du contrat de travail et par une mise à disposition de personnel adapté.

04.66.04.91.12  
gepl30@wanadoo.fr



**mpl  
LR**  
guichet unique  
d'accompagnement

Le **Guichet Unique d'Accompagnement des Professions Libérales**

en Languedoc-Roussillon, création d'une circulaire Lefèbre (déc. 2011), informe et accompagne tous les professionnels libéraux en liaison avec le CFE-URSSAF.

Il est l'observatoire des professions libérales en Languedoc-Roussillon.

04.67.69.75.00  
mpllr.gua@gmail.com



**GRAND SUD**

Créée en 1988 sous l'égide du Conseil Economique et Social, la **Chambre d'Arbitrage Grand Sud** permet de résoudre les conflits entre commerçants ou non-commerçants. Elle est obligatoire entre commerçants si une clause compromissoire est inscrite dans la convention. Elle facilite la résolution des litiges dans la confidentialité.

04.67.69.75.01  
mpllr34@gmail.com



## INFOS PRATIQUES

### HORAIRES DE LA FORMATION

**Mercredi 29 octobre** : 9h00 – 12h30 / 14h30 – 18h00

**Jeudi 30 octobre** : 8h45 – 12h45 / 14h30-18h00

**Vendredi 31 octobre** : 9h – 13h

### FRAIS D'INSCRIPTION

**Elèves avocats** : 150€ HT soit **180€ TTC**

**Avocats de – de 5 ans d'exercice** : 310€ HT soit **372€ TTC**

**Avocats de + de 5 ans d'exercice** : 549€ HT soit **658,80€ TTC**

**Autres professions** : 549€ HT soit **658,80€ TTC**

#### LES FRAIS D'INSCRIPTION COMPRENNENT :

- L'accès au Forum National des Avocats
- La participation aux conférences et ateliers
- Le cocktail d'inauguration du village de la profession
- 2 déjeuners et 2 cocktails dînatoires
- La revue des revues
- La soirée de Gala

FORMATION CONTINUE  
20 HEURES  
VALIDÉES

### FORMATION CONTINUE

La présente convention se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil National des Barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, **soit 20 heures de formation.**

### HÉBERGEMENT À MONTPELLIER

Afin de simplifier votre réservation d'hôtels, nous avons sélectionné pour vous près de **3000 chambres à Montpellier et ses alentours dans des hôtels de 2 à 4 étoiles**, suivant votre budget et vos envies (à partir de 55€ la nuit).

**Effectuez dès maintenant votre réservation sur la centrale de réservation en ligne disponible sur le site de la Convention Nationale des Avocats, rubrique « Hébergement »**

**Pour plus d'informations : [www.conventionnationaledesavocats.com](http://www.conventionnationaledesavocats.com)  
Eventime Montpellier - 04 67 61 67 61**

La demande hôtelière sur cette période étant relativement importante, nous vous recommandons de réserver votre hébergement au plus vite. Passé le **27 septembre 2014**, nous ne serons plus en mesure de vous proposer la réservation à prix négocié sur notre plateforme de réservation.



# INFOS PRATIQUES

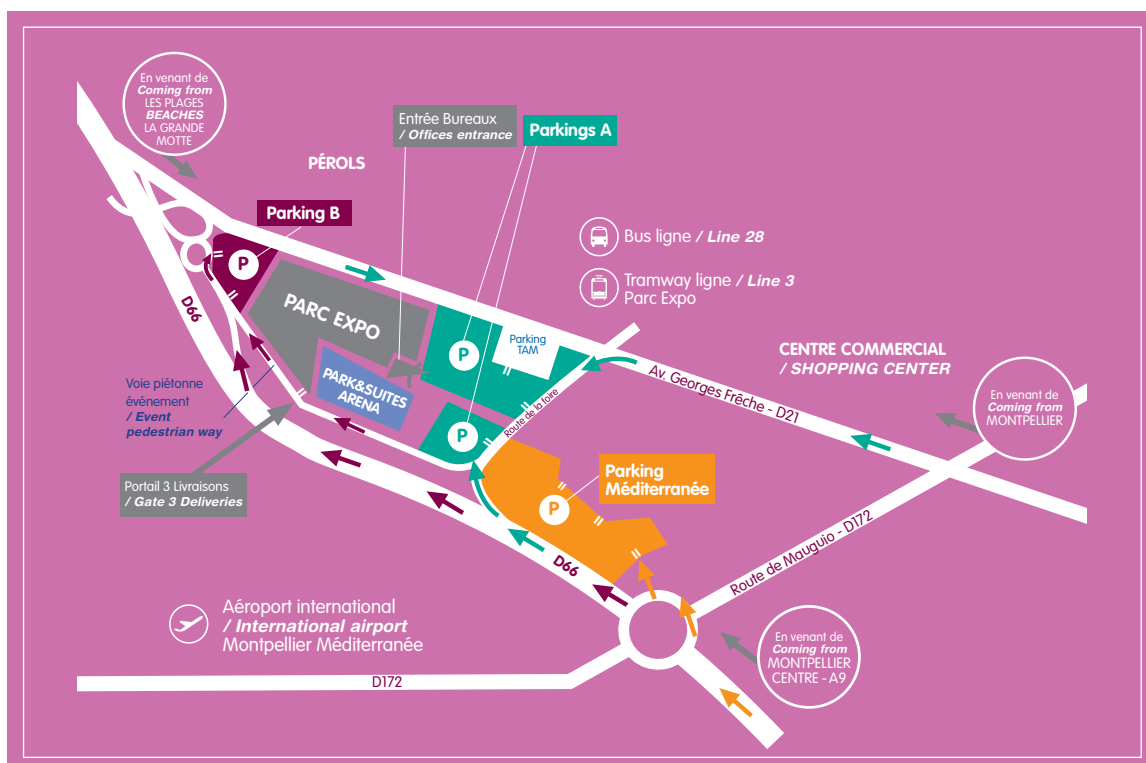
## VENIR AU PARC DES EXPOSITIONS



PARC DES EXPOSITIONS / PARK&SUITES ARENA

Route de la Foire – 34470 PEROLS

L'entrée du Parc se fera au niveau des parkings A.



# INFOS PRATIQUES

## VENIR AU PARC DES EXPOSITIONS



### PAR LA ROUTE

Montpellier est desservie par les autoroutes **A9** et **A7**.

Prendre la **sortie n°29 « Montpellier Est »**  
puis suivre la **direction « Park&SuitesArena / Parc des Expositions »**

#### PENSEZ AU CO-VOITURAGE

Faites des économies et un geste pour la planète en partageant le trajet avec vos confrères.  
Proposez votre trajet ou recherchez une place disponible sur **BlaBlaCar** : [www.covoiturage.fr](http://www.covoiturage.fr) !



### TRANSPORTS EN COMMUN

Montpellier et son agglomération sont desservis par un réseau de bus et de tramway.

**TAM** - Transport de l'agglomération de Montpellier - [www.tam-way.com](http://www.tam-way.com)



### TAXIS / VTC

**Taxis Bleu du Midi** - Tél : 04 67 10 00 00

**ATM Taxi** - Tél : 09 83 30 71 93

**Taxi Tram** - Tél : 04 67 58 10 10

**VTC - Class premium VIP** - Tél : 04 67 20 35 20



### EN AVION

L'aéroport Montpellier Méditerranée se situe à proximité immédiate du Parc des expositions et à 8 km du centre ville, soit 10 mn en voiture.

**Aéroport Montpellier Méditerranée - Maugio** - Tél : 04 67 20 85 00 - [www.montpellier.aeroport.fr](http://www.montpellier.aeroport.fr)

#### BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION ALLANT JUSQU'À 47% SUR LE RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL.

Réservation par Internet : [www.airfranceklm-globalmeetings.com](http://www.airfranceklm-globalmeetings.com) ou en agence Air France avec le **code identifiant : 20549AF** - Offre valable pour un voyage effectué entre le 22/10/14 et le 05/11/14.

Le centre historique est facilement accessible depuis l'aéroport grâce à un service de navettes, de taxis et de location de voitures.



### EN TRAIN

La Gare Montpellier Saint-Roch est située au cœur de la ville à 200 mètres de la place de la Comédie.

**Renseignements SNCF** : 36 35 depuis la France ou 08 92 35 35 35 (0,34€/min) depuis l'étranger - [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)

#### BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION DE 20% SUR LE RÉSEAU TGV, SNCF GRANDES LIGNES ET TER EN FAISANT LA DEMANDE DU FICHET DE RÉDUCTION **LORS DE VOTRE INSCRIPTION.Z**

**La ligne 3 du tramway**, Juvignac/Montpellier/Lattes et Pérols-Étang de l'Or, arrêt « Parc Expo » dessert le centre-ville et la gare SNCF Montpellier Saint-Roch.





**CO**  
**vea** Risks

Partenaire des avocats  
depuis 30 ans

# L'expérience construit la confiance

RC Professionnelle, Assurance des locaux,  
Assurance Perte de Collaboration

[www.covea-risks.fr](http://www.covea-risks.fr)

SA à directoire et conseil de surveillance – Au capital de 168 452 216,75 euros – RCS Nanterre B378 716 419  
Siège social : 19-21 allées de l'Europe 92616 Clichy cedex – Entreprise régie par le code des assurances.

Crédit Fotolia, Shutterstock



VOTRE PREMIER RÉSEAU SOCIAL D'ASSURANCES



**BIENVENUE**

## BON SÉJOUR À MONTPELLIER

L'Office de Tourisme et des Congrès de la ville de Montpellier et ses partenaires - la CCI de Montpellier, l'Aéroport Montpellier Méditerranée, la TaM (Transports de l'Agglomération de Montpellier) et les Galeries Lafayette - s'associent pour vous offrir le meilleur de la ville. À l'occasion de votre séjour, des offres spéciales vous sont proposées par les commerçants et professionnels du tourisme de Montpellier. Gratuités, réductions, bons plans, flashez le QR Code et accédez aux offres\* qui vous sont réservées !

\* Sur présentation de votre badge. Liste des offres également disponible sur le stand du Bureau des Congrès de l'Office de Tourisme de Montpellier.



FLASHEZ MOI  
ET DÉCOUVREZ  
OFFRES ET  
AVANTAGES







**SUR INTERNET,  
PAS DE FORMULES MAGIQUES  
MAIS DES FORMULES BUSINESS.**

**PAGESJAUNES PARTENAIRE DIGITAL DES AVOCATS**

DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

**SOLUTIONS  
DE COMMUNICATION  
INNOVANTES**



**+ DE NOTORIÉTÉ  
+ DE VISIBILITÉ SUR INTERNET**

**SITES INTERNET**



**CRÉATION ET RÉFÉRENCIEMENT  
DE VOS SITES WEB ET MOBILE**

Venez nous retrouver sur le stand **C05.**

Vous cherchez l'excellence, \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ *nous avons la même exigence.*

PARTENAIRE DE LA CONVENTION NATIONALE DES AVOCATS.



Crédit du Nord - Société Anonyme au capital de EUR 890 283 248 - SIREN 466 604 861 - RCS Lille - N° TVA FR03 466 604 861 - Siège Social : 28 place Rhour - 59000 Lille - Siège Central : 59 boulevard Haussmann - 75009 Paris - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 739 - Crédits photo : GraphicObsession, Gettyimages - Agence kusi

 **BANQUE  
COURTOIS**

 **Banque  
Kolb**

 **Banque  
Laydernier**

 **BANQUE  
NUGER**

 **Banque  
Rhône-Alpes**

 **Banque  
Tarneaud**

 **Société  
Marseillaise de Crédit**

 **Crédit  
du Nord**





DOURTHE  
BORDEAUX



CHATEAU  
DE  
SERAME



# THIÉNOT

FRANCE



"Une Maison de Maisons"

PARTENAIRE DE

## La Convention Nationale des Avocats 2014

Thiénot France, filiale de distribution de Thiénot Bordeaux Champagnes, a le privilège d'animer un ensemble de Maisons familiales réunissant de grands noms de Bordeaux, du Languedoc et de Champagne. Thiénot Bordeaux Champagnes est exploitant de ses propriétés sur plus de 725 hectares, vinificateur de ses cuvées et revendique un savoir unique dans les métiers de la vigne et de la vinification.

CHAMPAGNE  
**THIÉNOT**  
REIMS, FRANCE

Une Grande Maison  
d'aujourd'hui

CHAMPAGNE  
*Joseph Perrier*  
CHAMPAGNE

L'Eclaireur

CHAMPAGNE  
*Canard Duchêne*  
MAISON FONDÉE EN 1808  
FRANCE

Sublime Nature

Contact Vins & Champagnes : [btob@thienotfrance.com](mailto:btob@thienotfrance.com)

## CONTACTS

**Conseil National des Barreaux**  
22 rue de Londres - 75009 PARIS

### Informations

 PAR TÉLÉPHONE  
**01 44 83 66 02**

 PAR COURRIEL  
**convention@cnb.avocat.fr**

 PAR INTERNET  
**www.conventionnationaledesavocats.com**

Retrouvez la Convention Nationale sur les réseaux sociaux

 Sur facebook :/ConvNatAvocats

 Sur Twitter :@ConvNatAvocats

Le programme est susceptible de modifications en fonction des interventions des hautes personnalités



Partenaires institutionnels

